



Parcs
naturels
régionaux
de France

PARC

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Vers un urbanisme durable à grande échelle



LE DÉBAT: Transition écologique : l'action des Parcs est-elle vraiment à la hauteur des enjeux ?



Ph. Assemblée nationale 2013.



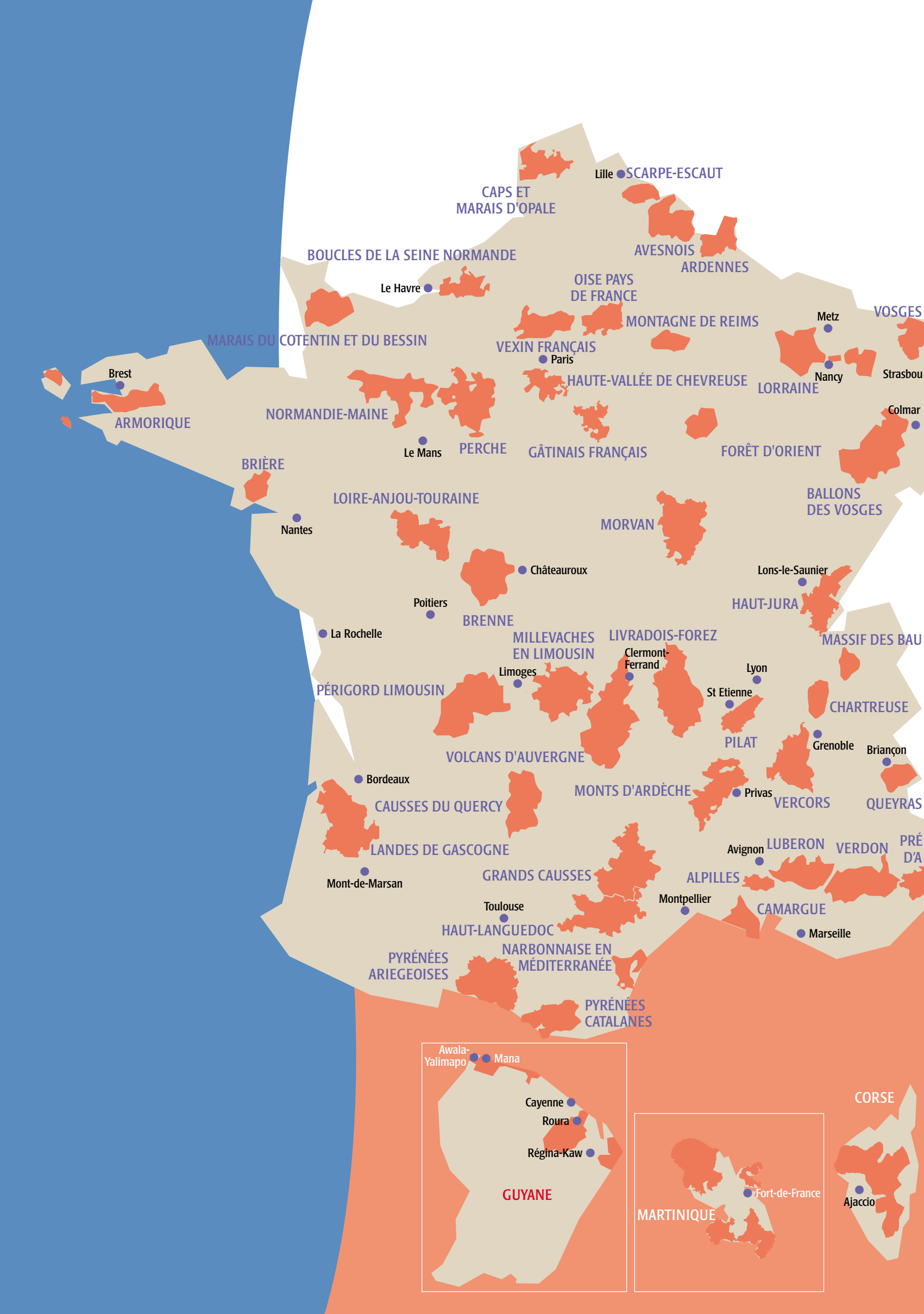
Ph. FNRC.



Ph. Jér Palau.



Ph. DR.



Editorial de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Depuis le dernier numéro de la Revue, où je vous faisais part de l'importante mobilisation de la Fédération dans le cadre de la préparation des différents projets de lois, l'actualité de ces dernières semaines s'est très nettement intensifiée.

En juillet, la Fédération a été auditionnée par les rapporteurs de la loi « Accès au logement et urbanisme rénové » et par le groupe d'études des Parcs de l'Assemblée Nationale.

Les propositions issues de notre réflexion sur l'Avenir des Parcs et les adaptations législatives demandées par la Fédération ont ainsi été présentées aux députés.

Des amendements ont été déposés et je tiens à remercier tous les parlementaires nombreux qui se sont engagés à soutenir nos demandes.

D'autres dispositions spécifiques concernant les Parcs seront proposées dans le projet de loi Biodiversité dont l'examen au Parlement devrait débiter à la fin de l'année. Elles ont fait l'objet d'échanges constructifs avec le Ministère de l'Ecologie et l'Association des Régions de France reprenant un grand nombre de nos propositions.

Dans ces débats et échanges, nous devons inlassablement défendre la spécificité et l'originalité des Parcs, leurs expériences et savoir faire.

Notre Congrès national qui se tient dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a pour thème la transition écologique et énergétique. Il est l'occasion de présenter ce que font les Parcs dans ces domaines qui les mobilisent depuis de nombreuses années.

Les 30 propositions pour la transition énergétique établies par notre réseau dans le cadre du débat national témoignent à la fois de la richesse de nos actions et de notre capacité à proposer des évolutions répondant aux enjeux spécifiques des territoires ruraux.

La transition écologique et énergétique doit permettre d'adapter nos modes de vie et de développement dans une logique plus vertueuse. Il y va de l'avenir de nos territoires et de la planète toute entière. L'engagement doit être individuel et collectif ; les Parcs naturels régionaux sont des catalyseurs territoriaux de cette indispensable évolution ■

Sommaire

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Queyras & Caps et Marais d'Opale : Une reconnaissance de l'Unesco en partage
- Pilat : Susciter la participation citoyenne
- Monts d'Ardèche : Regards sur le patrimoine industriel
- Gâtinais français : Aménager la mobilité et embellir le cadre de vie de tous !
- Pilat : Voiture en autopartage au village
- Gâtinais français : La Maison du Parc de Milly La Forêt, écologique et économe en énergie
- Camargue & Montagne de Reims : L'art au service des Parcs
- ENRx : Sauver des variétés locales : un savoir-faire d'intérêt national
- Pyrénées catalanes : Une formation tourisme inter-parcs pour des produits nature
- Volcans d'Auvergne & Chartreuse : Vive les sports de nature en nombre, avec une empreinte écologique ténue !
- Haut-Languedoc : Un livre sur les richesses du Languedoc
- Morvan : Pour 2013-2014, Diversité et Identités
- Chartreuse : Bois de chartreuse tracé !
- Normandie Maine : Faune en bulle ... sous l'eau et bientôt, dans les airs !

- Massif des Bauges & Chartreuse : Rewild, un défi pour les jeunes
- Luberon : L'assiette en ligne
- Armorique : Partageons les secrets du Parc, édition 2013
- Périgord Limousin : Pour tout public, 6mn de sensibilisation aux zones humides

10-12 LE DÉBAT

- Transition écologique : l'action des Parcs est-elle vraiment à la hauteur des enjeux ?

13-18 FOCAL

- Vers un urbanisme durable à grande échelle

19-21 ACTEURS

- Loire Anjou Touraine : La poire tapée, un savoir-faire frappé au coin du bon...goût !
- Monts d'Ardèche : Eric et Mathilde, deux artistes au service de l'éducation au territoire
- Pyrénées ariégeoises : Élodie Roulier, chargée de mission forêt - bois

22-23 RÉSEAU



Queyras & Caps et Marais d'Opale

Une reconnaissance de l'Unesco en partage



Le Mont Viso symbolise le lien transfrontalier. Ce sommet est en Italie, mais il a donné son nom à la réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso côté français (Queyras).

Ph. L. Bletterie.

Le Marais Audomarois et une frange franco-italienne du Mont Viso partagent le même jour un même trophée : leur désignation par l'Unesco comme Réserve de Biosphère (MAB = Man and Biosphere)!

La nouvelle est officielle depuis le 28 mai 2013 : les Parcs du Pô Cunesse et du Queyras d'une part, et d'autre part, la candidature du Marais Audomarois, sur le territoire du Parc des Caps et Marais d'Opale, obtiennent leur désignation au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que Réserve de Biosphère (MAB).

Dans le premier cas, le Queyras s'est entendu avec son homologue italien pour déposer 2 dossiers distincts, un français et un italien, et un dossier transfrontalier qui leur vaut, si les Etats français et italiens signent l'accord

de coopération nécessaire, d'être potentiellement la 13^{ème} réserve de biosphère transfrontalière au monde. Soit environ 294 000 ha, habités par quelques 266 000 habitants perchés entre 450m et 3 841m de part et d'autre de la frontière, bénéficiant désormais de la reconnaissance internationale de leur valeur, en tant que Réserve MAB (Man and Biosphere). Autrement dit, comme territoire alliant richesse écologique et culturelle, encourageant qui plus est des voies de développement économique plaçant l'homme au cœur des projets. Les Parcs du Queyras et du Pô Cunesse voient leur démarche transfrontalière, adossée au programme européen MONVISO, saluée grâce à cette désignation. Côté italien sont englobées 88 communes ; côté français, 21 communes emmenées par le Parc du Queyras.

Le classement MAB concerne, du côté du Parc des Caps et Marais d'Opale, la 1^{ère} zone humide du Nord Pas de Calais estampillée dès 2008 au titre de la convention internationale de Ramsar : le marais Audomarois (les Audomarois est le nom des habitants de Saint-Omer). Il est en sus devenu la 12^{ème} réserve de biosphère en France, lui aussi le 28 mai dernier. Soient, 23 communes (dont 19 de la CASO -communauté d'agglomération de St-Omer-) couronnées MAB. Fruit d'un travail partenarial, un contrat de marais est en cours d'élaboration, encouragé par ce classement prestigieux. Bien que d'une portée et d'une ambition beaucoup plus larges, il s'inscrit dans la même optique que les deux précédents "documents d'objectifs collectifs" : il ne s'agit pas de mettre sous cloche ce territoire remarquable mais de répondre aux enjeux et besoins d'aujourd'hui tout en maintenant les liens étroits tissés au cours des siècles entre l'homme et son milieu naturel. Car c'est la main de l'homme qui, d'un "marécage hérissé de forêts", a patiemment dessiné ce lacs de canaux, de rivières et de fossés afin de permettre la circulation des bateaux et la mise en culture de ces terres fertiles.



Ph. C. Peteroff / PNF Caps et Marais d'Opale.

Vue aérienne du marais audomarois, 12^{ème} réserve de biosphère française de l'Unesco. (Caps et Marais d'Opale)

Ce faisant, elle a dessiné de nouveaux paysages, forgé des modes de vie spécifiques, sélectionné des productions adaptées... Cet automne, le marais audomarois accueille le séminaire national des gestionnaires de sites Ramsar. Une belle occasion de fêter dignement cette désignation avec aussi l'inauguration de la toute nouvelle maison du Marais qui sera la "maison MAB" ■

Contact Parc du Queyras
Boris Opolka, Tél. : 04 92 46 88 93
Mail : b.opolka@pnr-queyras.fr
Contact Parc des Caps et Marais d'Opale
Maud Kilhoffer, Tél. : 03 21 11 69 32
Mail : mkilhoffer@parc-opale.fr

Pilat

Susciter la participation citoyenne



Une formation destinée aux employés du Parc.

L'ensemble des chargés de mission du Parc du Pilat ainsi que les responsables de pôles ont bénéficié d'une formation intitulée "Susciter la participation", qui s'est déroulée sur deux jours, proposée par la Scop L'Orage de Grenoble, structure d'éducation populaire.

"Les participants ont appris à bien distinguer les niveaux de participation attendue : l'information pour présenter un sujet, la consultation pour recueillir des avis, la concertation pour une recherche de solutions et la codécision signifiant une participation de la société civile aux décisions des élus", précise Peggy Le Nizerhy, directrice adjointe du Parc. "L'objectif consiste à susciter une meilleure participation de tous mais aussi de faciliter la prise de parole par les habitants lors des réunions". Des outils de débat public ont été testés avec succès, ils doivent aujourd'hui être partagés et ils participeront sans doute à la réussite de l'axe 5 de la charte Objectif 2025 : "Rendre chacun acteur du projet de territoire" ■

Contact :
Peggy Le Nizerhy,
Directrice adjointe du Parc du Pilat
Tél. : 04 74 87 52 01
Mail : plenizerhy@parc-naturel-pilat.fr

Regards sur le patrimoine industriel

RETROUVEZ CE SUJET EN VIDÉO SUR www.parc-naturels-regionaux.fr



PH. Antoine Picard

Valoriser le patrimoine en le reliant aux activités d'aujourd'hui.

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine industriel, axe fort inscrit dans sa nouvelle charte, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a invité deux artistes, Antoine Picard et Gauthier David, à immortaliser par une démarche photographique les cheminées d'usine de son territoire.

Le parc organise sur ce thème une exposition itinérante et vient d'éditer un livre relatant la rencontre entre cette aventure photographique et une histoire industrielle originale. Les deux artistes ont dessiné un parcours imaginaire entre les sites, celui qu'auraient pu emprunter ouvrières et

ouvriers pour se rendre au travail dans les mines, usines et fabriques d'autrefois.

"Cette initiative est à considérer comme une introduction aux actions futures que le parc mettra en œuvre pour valoriser son passé industriel en le reliant aux activités d'aujourd'hui", souligne Marie-Françoise Perret, chargée de mission Culture. "Nous projetons par exemple de recueillir la mémoire des habitants qui ont connu ce passé industriel si riche et qui a favorisé le développement de notre agriculture, du fait d'une double activité ouvrier/paysan très fréquente sur notre territoire" ■

Contact :
Marie-Françoise Perret,
Parc des Monts d'Ardèche
Tél. : 04 7536 38 92
mperret@parc-monts-ardeche.fr

Pilat

Voiture en autopartage au village



PH. PNR Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat invente la voiture en autopartage en milieu rural. En partenariat avec Citelib, la voiture est utilisée dans le cadre professionnel par l'hôpital rural, la Maison du tourisme et le parc. Ce minimum d'utilisation garanti permet de mettre la voiture à disposition des particuliers dans la commune rurale de Pélussin. Des informations sur www.citelib.com et un relais local au parc : 04 74 87 52 01.

Contact :
Rachel Voron
Chargée de mission mobilité
Tél. 04 74 87 52 01
Mail : rvoron@parc-naturel-pilat.fr

Gâtinais français

Aménager la mobilité et embellir le cadre de vie de tous !

Accessibilité des habitants et des handicapés de passage, tourisme solidaire et préservation du paysage se conjuguent en Gâtinais français.



PH. PNR Gâtinais français

Le Parc aide les communes à se mettre en conformité.

Les communes, mêmes rurales, sont obligées par la loi du 11/02/2005 (art.45) de planifier la mise en accessibilité de la voirie et l'aménagement des espaces publics. Pour les accompagner, sur son territoire, le Parc du Gâtinais français finance le bureau d'études prodiguant, aux communes volontaires, diagnostic et piste de solutions afin de réaliser ce PAVE*. Le parc estime que cette obligation faite aux communes va dans le sens de ses missions de solidarité et d'environnement pour peu que les PAVE intègrent la dimension paysagère chère aux habitants du Gâtinais. Concertation et mutualisation des moyens sont les maîtres mots de cette initiative. Résultat, mi-2013, 51 communes du parc disposent d'un PAVE qui identifie les cheminements existants, les ruptures de continuité et classe les actions à engager avec un code couleur calé sur la symbolique des feux tricolores. Avec, à la clé, une estimation sommaire des coûts à prévoir. Le droit à l'accessibilité entend décupler la mobilité de personnes atteintes de divers handicaps : visuel, moteur, auditif, cognitif ou mental entraînant une difficulté psychique, sensorielle ou physique dans leurs déplacements. Les adaptations induisent des aménagements que le parc n'a pas vocation à subventionner

directement, toutefois, certaines de ses aides sont fléchées vers les travaux améliorant le cadre de vie et la perception des paysages ruraux. Belle occasion de faire d'une pierre deux coups, dès lors que les solutions sont envisagées à l'échelle du parc, pour des aménagements de bourg cohérents. L'expérience montre que l'implication des associations de personnes à mobilité réduite, tout au long de la démarche, sont gage de succès. Dédié à ces personnes (personnes à mobilité réduite, mais également handicaps visuels et auditifs), depuis juin, un sentier d'interprétation, en forêt, est labellisé "Tourisme et handicap". Ainsi le parc traite-t-il aussi bien de leur mobilité au quotidien que lors de leurs moments de détente. Un guide pour l'aménagement qualitatif des routes/rues/chemins de façon à les rendre praticables quelque soit le handicap est disponible : "Rendre l'espace public à tous", imaginé et validé en concertation avec des services de l'Etat, de la Région, du Département, des CAUE et des STAP ■

* Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
Contact :
Romain Bion, Parc du Gâtinais français
Tél. : 01 64 98 73 93
Mail : r.bion@parc-gatinais-francais.fr

Gâtinais français



PH. C. Merion

La Maison du Parc de Milly-La-Forêt, écologique et économe en énergie...

...abrute depuis avril 2013 l'équipe du Parc. Lieu d'accueil du public et de manifestations, le siège flambant neuf du Parc fait office aussi de « vitrine » des meilleures techniques d'éco-construction : conçu aux normes BBC (basse consommation) drastiques, avec grès et bois locaux. Et en forme de séchoir à plantes, clin d'œil à un bâti ici familier ! Bien inséré dans son milieu, le projet fut exécuté dans les règles de l'art d'un "chantier propre" : déchets triés et dûment traités, mais aussi prévention des pollutions et confort des compagnons y travaillant. Le résultat fait la fierté tant des architectes (L'agence Joly & Loiret) que des "donneurs d'ordre" (CG de l'Essonne pour la maîtrise d'ouvrage et Jean-Jacques Boussingault, président du Parc, initiateur du projet), sans oublier les autres financeurs (CR d'Île-de-France et CG de Seine-et-Marne).

Contact :
Tél. : 01 64 98 73 93
Ann Carer, Architecture
Mail : a.carer@parc-gatinais-francais.fr
Fabienne Cotté, Communication
Mail : f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

Camargue & Montagne de Reims

L'art au service des Parcs

Les Parcs naturels régionaux de Camargue et de la Montagne de Reims invitent des artistes à susciter un autre regard sur leurs territoires.

Les sentiers de l'eau

En 2010, le Parc de Camargue s'est associé à la Ville d'Arles, au CPIE Rhône-Pays d'Arles, au Conservatoire du littoral et, avec le Bureau des compétences et désirs de Marseille – médiateur du dispositif "Nouveaux commanditaires" de la Fondation de France –, a passé une importante commande à l'artiste japonais Tadashi Kawamata dans le cadre de Marseille-Provence 2013. Ce dernier a imaginé un parcours jalonné de six "observatoires" donnant à voir une autre Camargue que l'image habituelle de la seule nature dite "sauvage". Sa démarche s'appuie sur la participation des habitants du territoire pour créer du lien social. "La Camargue est surtout connue pour ses vastes paysages mêlant les terres sèches aux eaux salées mais moins pour ses activités industrielles comme la production de sel de déneigement des routes, à Salin-de-Giraud", précise Estelle Rouquette, chargée de mission culture au parc. Entouré d'étudiants des Beaux-Arts ou

En Camargue.



Ph: PNF, Camargue.

d'écoles d'architecture, Tadashi Kawamata réside temporairement en Camargue afin de s'imprégner de l'histoire du territoire et créer ensemble une œuvre collective. Première étape des sentiers de l'eau : Horizons, une porte



Ph: PNF, Montagne de Reims / Centre G. Dimanche.

Dans la Montagne de Reims.

ouverte sur le sentier de découverte du Musée de la Camargue, au mas du Pont-de-Rousty.

Pays'Art entre nature et culture

C'est une démarche proche que le Parc de la Montagne de Reims a choisi en inscrivant l'art dans le quotidien de son territoire. Le Parc a invité cinq land-artistes à porter leur regard sur ses paysages et à décliner leurs percep-

tions dans le cadre d'une résidence d'artistes qui s'est déroulée en mai dernier : Philippe Bercet, Guillaume Dimanche, Sylvain Lecrivain, William Noblet, Camille Thibert. Les cinq œuvres land art originales, créées in situ, sont réalisées en partie avec des matériaux naturels. Elles offrent aux visiteurs, qu'elles entraînent sur un parcours artistique, autant de regards différents sur les paysages du parc. Ceux-ci sont mis à l'honneur au travers d'une exposition, un concours photographique, un parcours land-art intitulé "Pays'Art", une soirée cinéma en plein air et différentes manifestations. Pays'Art est un prétexte pour s'interroger sur son environnement et sa qualité de vie ■

Contact Parc de la Montagne de Reims
Marie-Claude Mouny, Tél. : 03 26 59 44 44
Mail : mc.mouny@parc-montagnedereims.fr

Contact Parc de Camargue
Estelle Rouquette, Tél. : 04 90 97 10 40
Mail : patrimoine@parc-camargue.fr

ENRx - Nord Pas de calais

Sauver des variétés locales : un savoir-faire d'intérêt national

Un livre sur la biodiversité domestique (races, fruits, légumes), ancré sur le savoir-faire cultivé dans le Nord et le Pas-de-Calais, modélise des exemples de lutte contre une érosion commune à bien des territoires !

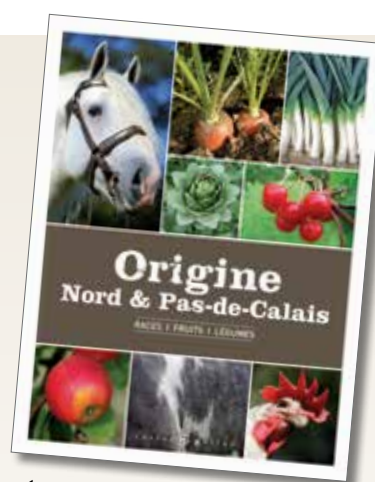
Le CRRG – Centre régional de ressources génétiques d'Espaces naturels régionaux (ENRx) – est, au nord de Paris, la seule structure spécifique du genre. Le CRRG mobilise depuis les années 80 un réseau d'amateurs, de professionnels, de scientifiques et de collectivités qui, sur les 3 Parcs naturels régionaux (Avesnois, Caps & Marais d'Opale, Scarpe Escaut) et en région, œuvre de concert pour sauver la biodiversité. Leur passion : lutter contre la disparition insidieuse de races domestiques et de variétés locales fruitières et légumières. Ces variétés originales sont pourtant réputées comme les mieux adaptées aux spécificités du territoire. Et ce, pas seulement dans une optique muséographique, mais pour qu'elles conti-

nent de vivre d'un point de vue économique à travers des filières de commercialisation.

A titre d'exemple on peut citer l'ail fumé d'Arleux (tirant son nom d'une localité proche de Douai), le Lingot du Nord, le poireau Leblond ou la poire Saint Matthieu. De même, sont visés le mouton Boulonnais, ou encore, des races de chevaux de trait en voie d'extinction.

La longue et novatrice expérience du CRRG est au centre d'un livre intitulé "Origine Nord et Pas de Calais". Cet ouvrage instructif de 220 pages abondamment illustré et truffé d'anecdotes valorise un savoir-faire fort utile au-delà des frontières régionales. L'éditeur spécialisé "Castor et Pollux" promet ce livre à l'échelle nationale www.castor-et-pollux.fr ■

- Prix de vente au public 28 €, disponible en librairie.
- www.enrx.fr



Contact :
Bernard delahaye
Tél. : 03 20 12 89 22
Mail : b.delahaye@enrx.fr

Une formation tourisme inter-parcs pour des produits nature

Les trois Parcs naturels régionaux de la Région Languedoc-Roussillon (Narbonnaise en Méditerranée, Haut-Languedoc et Pyrénées catalanes) ont organisé en avril et mai 2013 une formation sur trois jours destinée à concevoir des séjours de tourisme de nature. Qu'ils soient accompagnateurs de montagne, restaurateurs ou hébergeurs, ces professionnels, en majorité bénéficiaires de la marque "Parc naturel régional", sont venus y apprendre à monter et promouvoir un produit touristique correspondant à une clientèle ciblée. Dès 2014, des séjours tout compris seront commercialisés sur des sites internet d'opérateurs écotouristiques, institutionnels ainsi que par des agences de voyages locales. Soutenue par la Région Languedoc-



Apprendre à concevoir un produit spécifique.

Ph: PNR Pyrénées catalanes

Roussillon, cette initiative a pour objectif de mieux positionner les parcs comme des destinations nature et pas seulement liées au littoral balnéaire. "Nous souhaitons que les parcs de la région apparaissent comme des vitrines de l'espace nature chez les opérateurs touristiques", souligne Teddy Maignan, chargé de mission tourisme du Parc des Pyrénées

catalanes. "Nous proposerons des séjours nature spécifiques à chacun de nos territoires". Par exemple, un séjour ornithologique, intéressant particulièrement un public anglais, va être conçu en partenariat avec des associations spécialisées telle la Ligue de Protection des Oiseaux. ■

Contact :
Teddy Maignan, Parc des Pyrénées catalanes
Tél. : 04 68 04 97 60
Mail : teddy.maignan@parc-pyrenees-catalanes.fr

Vive les sports de nature en nombre, avec une empreinte écologique ténue !

Allier respect du milieu et sports nature courus par le plus grand nombre : tel est le défi que relèvent, avec un niveau d'exigence croissant, des Parcs comme celui des Volcans d'Auvergne et de la Chartreuse, notamment

Les démarches éco-responsables essaient dans les Parcs. Y compris les trails les plus courus... comme le trail de Vulcain, course nature du Parc des Volcans d'Auvergne engagée dans une démarche éco responsable. C'est dans cet esprit que le parc, avec l'Amicale des coureurs de fonds d'Auvergne, organisatrice de cette manifestation née il y a 12 ans, la conçoivent désormais. Pas simple, sur un terroir susceptible d'être le théâtre d'au moins une manifestation de plein air par semaine, 6 mois par an, par tout temps ! Le trail de Vulcain accueille 1 200 participants d'une dizaine de nationalités différentes. Leur sont accessibles 4 épreuves sur un week-end (de 12, 21, 42 et 80 km). Soient, des pistes balisées et débalisées sans impact délétère sur les milieux ; fini les gobelets en plastique, place aux tasses réutilisables, aux inscriptions de préférence par internet et, depuis 2013, les produits achetés sont prioritairement locaux et les bénévoles, valorisés. Stéphane Erard, garde-



Une démarche sportive eco-responsable.

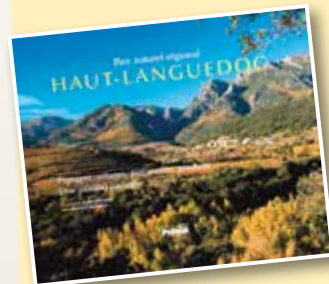
Ph: ACPA

nature du parc, supervise les tracés : "certains Puy fragilisés sont épargnés ; le respect de la propriété privée est également de mise or, beaucoup de Puy sont privés, et les indivisions –80 personnes parfois !–, un challenge supplémentaire pour les organisateurs". L'engagement dans la démarche d'organisation éco responsable piloté par le Parc repose sur un cahier des charges co-élaboré, appelé à évoluer en termes d'exigences, et à faire des émules d'ici 3 ans. Une dizaine de manifestations sont sur les rangs au pays des Volcans d'Auvergne.

En Chartreuse, les trails respectueux du milieu naturel sont aussi mis à l'honneur : parmi les mesures prises, le marquage biodégradable, promptement et proprement gommé sur le site Natura 2000 du Charmant Som par exemple, lors du Grand Duc et des 3 jours SMAG notamment, desservi alors principalement par bus navette. Gare aux contrevenants : en coupant des lacets, une équipe a porté atteinte à la biodiversité et s'est vue par conséquent disqualifiée. Une éco-manifestation digne de ce nom est l'affaire (sérieuse) de chacun ! ■

Contact Parc des Volcans d'Auvergne :
Stéphane Erard, Tél. : 04 73 65 64 00,
Mail : serard@parcdesvolcans.fr
Eve Alcaïde, Tél. : 04 71 20 22 10,
mail : ealcaide@parcdesvolcans.fr
Contact Parc de Chartreuse :
Charlotte Dupont et Sylvaine Muraz,
Tél. : 04 76 88 75 20
Mail : charlotte.dupont@parc-chartreuse.net

Un livre sur les richesses du Languedoc



Le Parc du Haut-Languedoc vient de faire paraître, en partenariat avec les Editions Privat, un ouvrage consacré au Haut-Languedoc, un territoire mosaïque où l'on cultive autant la châtaigne que l'amour du patrimoine. Les 80 photographies inédites sont d'Alain Baschenis et les textes de Santiago Mendieta.

Contact :
Chantal Blondin,
Directrice du Parc du Haut-Languedoc
Tél. : 04 67 97 38 70
Mail : chantal.blondin@parc-haut-languedoc.fr

Pour 2013-2014, diversité et identités

L'Agence culturelle du Parc programmera dans la saison à venir une série de rendez-vous autour de la diversité et des identités. Scientifique, théâtrale, clownesque : tous les aspects seront abordés. A l'affiche : théâtre, concert, cinéma...
Tél : 03 86 78 79 09
http://tourisme.parcumorvan.org/fic_bdd/guide_evenem_fr_fichier_pdf/id-di_a5_13454546611.pdf

Contact :
Elisabeth Diaferia, Parc régional du Morvan
Tél. : 03 86 78 79 09
Mail : elisabeth.diaferia@parcdumorvan.org



Bois de chartreuse tracé !

Un bois de terroir, fameux.

Ph. M. Gervet / PNR Chartreuse.

Désormais suivi à chaque étape de sa transformation le bois de Chartreuse est fin prêt pour l'obtention d'une AOC (appellation d'origine contrôlée délivrée par l'INAO)

Fédérant et structurant l'ensemble de la filière, le Comité Interprofessionnel des bois de chartreuse présidé par Michel Bècle-Berland, avec le soutien du Parc, redonne de nouvelles lettres de noblesse au fameux bois de ce terroir dont la rectitude et la robustesse lui valut d'être, au XVII^{es}, prisé par la Marine Royale comme

mature. Aujourd'hui, les 13 000 propriétaires forestiers privés, les communes forestières et l'Etat à travers la Forêt domaniale de Grande Chartreuse sont appelés à promouvoir une sylviculture respectueuse de l'environnement et capable de rendre des comptes aux chalands sur la manière dont est transformé le bois issus de leurs forêts. Ainsi, dorénavant, son cycle de transformation est suivi à la trace. Objectif : pouvoir garantir sa provenance et les savoir-faire du cru utilisés pour les bois de grandes dimensions. Ils sont "pistés" à trois étapes clés. A savoir, lors de l'exploitation forestière, du bûcheronnage et du sciage. En ligne de mire, le maintien de la gestion durable de la ressource en forêt caractérisée par des futaies irrégulières et des conditions de croissance lui conférant des qualités intrinsèques recherchées ; mais aussi, les savoir-faire typiques des métiers de la filière bois en Chartreuse, répertoriés par une ethnologue, Nadine Ribet. Elaborée puis testée par l'ensemble de la chaîne de valeur locale – sylviculteurs, entreprises de travaux forestiers, scieurs, transporteurs, charpentiers, architectes... –, la traçabilité est opérationnelle et fiable comme le manifeste l'événement du parc organisé à la scierie Sourd de St-Pierre d'Entremont

en novembre 2012 ■

Contact :
Fabien Bourhis, Parc de Chartreuse
Tél. : 04 76 88 75 20
Mail : fabien.bourhis@parc-chartreuse.net

Normandie Maine

Faune en bulle ... sous l'eau et bientôt, dans les airs !

Auteures d'une BD publiée par le parc, des classes apprennent, dessinent et deviennent les ambassadeurs avertis d'une espèce animale menacée. Premier opus d'une collection née cet été : "Faune en Bulle", axée sur une petite moule perlière d'Armorique.

Le Parc Normandie Maine invite les classes et leurs enseignants à découvrir et promouvoir la sauvegarde d'une espèce faunistique locale menacée, au cours de leur année scolaire. Résultat, une BD née de leurs mains et de leurs têtes, publiée par le parc. Première d'une collection appelée à faire des émules, la première édition de "Faune en bulle" est sortie en juin 2013. La BD, œuvre de 8 classes de primaire, contient les 8 histoires imaginées par 200 élèves et leurs enseignants. La 1^{ère} d'entre elles est celle d'une classe de cours moyen de Ravigny (53), lauréate de cette initiative originale démarrée en 2012. Leur enseignant, Pierre Transon, témoigne : "Les larves de la moule perlière d'Armorique sont quasi-invisibles à l'œil nu et les menaces pesant sur l'espèce en faisaient un sujet a priori trop complexe pour des enfants. Les animations du parc, quelques leçons de science, un peu de culture fantastique et l'imagination des enfants, tout cela a permis à la BD de sortir de l'eau. Et les voilà parfaits ambassadeurs du cycle de vie de ce mollusque d'eau douce en voie de disparition !" En prime, la classe lauréate aura



découvert les futures générations du bivalve lors d'un voyage à Brasparts, et conclu son projet en mettant en scène la Mulette en musique pour le spectacle de fin d'année de l'école.

En 2014, les BD auront pour thème un rapace inféodé aux landes indigènes : le Busard St-Martin. Avis aux scolaires : "Faune en bulle" décolle ! ■

*3 cours d'eau en Bretagne et 3 autres en Normandie expérimentent dans le cadre d'un projet de l'UE (Life+), la réintroduction de la moule perlière menacée, qui naît et se développe en symbiose avec la Truite fario, à Brasparts

Contacts
Laetitia Marie,
Parc Normandie Maine
Tél. : 02 33 81 75 71
Mail : laetitia.marie@parc-normandie-maine.fr

REWILD, un défi pour les jeunes



Le jeu a été testé en 2012, en Chartreuse...



... et dans le Massif des Bauges.

Ph. PNR Massif des Bauges.

Les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse proposent aux jeunes un jeu en réalité alternée, dénommé Rewild, se déroulant sur leurs territoires. "Il s'agit d'un jeu de piste qui brouille la frontière entre fiction et réalité", explique Marie Bioud, chargée de mission à l'association GTA (Grande traversée des Alpes). Les joueurs accèdent à ce jeu gratuit sur un site internet qui leur propose des scénarios et des indices. Ils sont incités à résoudre des énigmes qui les amènent à suivre un itinéraire de montagne à pied ou en VTT. "Les aspects ludiques stimulent les jeunes à partir à la découverte de nos territoires de montagne", précise Marie Bioud. "Et ils peuvent gagner des lots tels qu'une initiation au parapente ou encore une excursion spéléo".

"Les scénarios ludiques à caractère fantastique sont aussi un prétexte à la découverte des paysages de nos massifs. Il s'agit de faire découvrir aux jeunes la réalité de la montagne autrement que par les sports d'hiver. Et l'on observe déjà que le pari est gagné car les jeunes s'approprient les lieux de nature traversés en venant par exemple y pique-niquer ou s'y baigner durant l'été". Le projet Rewild a remporté le Trophée Innovation et Tourisme en Rhône-Alpes ■

Contact Parc du Massif des Bauges
Benoît Tiberghien, Tél. : 04 79 54 97 64
Mail : b.tiberghien@parcdesbauges.com
Contact Parc de Chartreuse
Marion Frachisse, Tél. : 04 76 88 75 20
Mail : marion.frachisse@parc-chartreuse.net
Contact Grande Traversée des Alpes
Marie Bioud, Grande Traversée des Alpes
Mail : marie.bioud@grande-traversee-alpes.com

Luberon

L'assiette en ligne

Le Parc naturel régional du Luberon a créé sur internet une plate-forme dédiée aux produits de l'agriculture locale : <http://luberon.dansvotreassiette.org>. A partir d'un moteur de recherche et d'une approche cartographique ludique, ce site répertorie les circuits courts existant sur le territoire : marchés forain, marchés de producteurs, paniers, Amap, caves, points de vente collectifs... Ce nouvel outil est destiné aussi bien aux consommateurs qu'aux touristes, agriculteurs, restaurateurs, cantiniers scolaires. Il s'appuie sur un système d'information géographique commun aux Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il est conçu pour être reproduit par d'autres parcs de la région. Ainsi, le Parc du Verdon l'adaptera prochainement à son territoire.

Cette initiative innovante, qui met en contact les professionnels des filières de produits locaux, a une genèse qui remonte aux années 80 avec la création par le parc d'une marque "Marchés Paysans" s'appuyant sur l'organisation



de marchés locaux et un réseau d'agriculteurs. Aujourd'hui plus de 500 agriculteurs ont adopté les circuits courts sur le territoire. Appuyés par le parc, ce sont 25 communes qui participent à l'opération "De la ferme à la cantine" qui permet d'approvisionner les cantines scolaires en produits locaux de qualité. Le Parc facilite et accompagne aussi des projets collectifs de circuits courts tels la création d'ateliers de transformation ou de points de vente de produits locaux. L'édition d'un livre de recettes, l'organisation d'un festival de films "Regards sur le monde de l'assiette", concours de cuisine et conférences viennent enrichir ces initiatives pour une agriculture durable, locale et de qualité ■

Contact
Mylène Maurel, Parc du Luberon
Tél. : 04 90 04 42 01
Mail : mylene.maurel@parcduluberon.fr

Périgord Limousin

Pour tout public, un film de 6mn pour sensibiliser aux zones humides



Axés sur les enjeux du territoire (tel que « Forêt, bois et société » en 2012) ils s'adressent aux élus, gestionnaires, acteurs socioprofessionnels et habitants, avec pour objectif de partager un savoir pluridisciplinaire. Commandité par le parc, ce film mixe témoignages d'habitants divers (agriculteur bio ou conventionnel, élu, technicien...) et leçon écologique d'un chargé de mission du parc. Une invitation à fréquenter la cellule d'accueil ouverte au public (CATZH). Ce documentaire apporte une réponse sur l'utilité de "l'éponge" et éclaire sur les performances écologiques de ces milieux... victimes, le plus souvent, d'un désamour du quidam. Or, ils s'approprient ! Regarder, écouter: <http://vimeo.com/56119197>

Contact :
Guillaume DEYZAC, Parc du Périgord Limousin
Tél. : 05 53 55 36 00
Mail : g.deyzac@pnrpl.com

Armorique

Partageons les secrets du Parc, édition 2013



Un succès grandissant pour la troisième édition de « Partageons les secrets du Parc » qui s'est déroulée les 20 et 21 avril 2013 sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique. Des îles de la mer d'Iroise à Guerlesquin, soixante animations avec la participation active des habitants ont permis aux visiteurs de découvrir, avec un nouveau regard, la pointe Bretagne.

Contact :
Eric Berthou, Parc d'Armorique
Mail:eric.berthou@pnr-armorique.fr
Tél. : 06 86 88 90 38

Ph. © E. Berthou - PNR Armorique.

Transition écologique : est-elle vraiment à la

L'enjeu de la transition écologique est planétaire et tous les indicateurs du changement climatique ou de la biodiversité sont dans le rouge. Ce que les parcs expérimentent peut-il et doit-il s'étendre à 100 % du territoire et quand bien même ils y parviendraient, les problèmes seraient-ils résolus pour autant ? L'un des intervenants pense que non, les trois autres, au contraire, valorisent ce que les parcs font concrètement, malgré les contraintes, ce qui les rend beaucoup plus optimistes. La question, courageusement posée et explorée, reste donc entière !

Parcs. Sans doute faut-il d'abord définir ce qu'est la transition écologique et pourquoi elle est nécessaire.

Salvador Juan. Ca n'a de sens de parler de transition écologique que dans le contexte des quatre grands défis planétaires que sont le réchauffement climatique – dont on n'imagine pas les conséquences concrètes en France notamment sur les littoraux –, l'épuisement des ressources naturelles et le déclin de la biodiversité, auxquels il faut ajouter les risques d'accidents technologiques comme, par exemple, la catastrophe de Fukushima. Ce qu'on pourrait appeler une croissance verte ou une transition écologique, ce sont les politiques que nous pouvons imaginer pour y répondre. Mais depuis 40 ans qu'existent des politiques de l'environnement, les indicateurs biologiques, déclin de la biodiversité, déclin des ressources et changements climatiques sont tous dans le rouge et les courbes ne s'inversent pas. Les politiques environnementales sont extrêmement utiles, assez efficaces et absolument nécessaires, mais elles sont largement insuffisantes. Pourquoi ? Parce que leur logique même d'enclave ou de conservation les relègue à un rôle compensatoire et donc presque résiduel, face au rouleau compresseur des industries, face aux pollutions de l'air, de l'eau, des villes qui grignotent les espaces dits naturels et qui exportent leurs déchets à l'échelle planétaire. Quelques chiffres : avec 3,7 % de surface agricole en biologique en France on est très très loin du compte. Ce que peut représenter le secteur manufacturier vert, là aussi, c'est 10 % maximum en étant très optimiste. En d'autres termes, 90 % au moins de notre économie contamine les sols, l'air, l'eau et notre santé. Et à l'échelle planétaire, c'est bien pire. Appeler transition écologique le grossissement progressif des quelques sanctuaires de protection de la nature, ça n'a pas de sens. Il faut repenser les données du problème de manière beaucoup plus globale.

Parcs. Guillaume Sainteny, est-ce qu'on court vraiment à la catastrophe ou est-il possible de faire autrement ?

Guillaume Sainteny. Je serais peut-être un peu moins pessimiste que Salvador Juan. Évidemment, on peut considérer que les réformes dans ce domaine sont insuffisantes, mais je trouve qu'il y a une évolution assez nette depuis un quart de siècle, notamment des entreprises et de l'opinion publique. La situation économique est mauvaise en ce moment et nous assistons donc à un déclin relatif de l'intérêt de l'opinion publique pour l'environnement comme cela est traditionnel dans ce type de périodes. Mais dans les enquêtes d'opinion, il est frappant de constater que le sujet reste important. En revanche, l'intérêt pour les questions d'environnement du personnel politique et sa prise de conscience demeurent insuffisants. Des enquêtes du CEVIPOF l'ont mis en évidence. Elles montrent que les Français sont à 10, 15 voire à 20 % plus préoccupés par l'environnement que les parlementaires. Cela veut dire qu'ils sous-estiment l'importance que leur propre électorat accorde aux questions d'environnement.

Parcs. Dans un parc, concrètement, que veut dire "croissance verte", "emplois verts" ?

Didier Olivry. Dans les parcs, nous sommes résolument optimistes. Notre slogan, c'est "une nouvelle vie s'invente ici". Nous sommes convaincus qu'il y a des pratiques économiques nouvelles à découvrir ou à développer qui permettent de préserver l'environnement et surtout la qualité de vie des habitants. Il nous semble important de rechercher avant tout à ce que les gens vivent mieux, peut-être avec moins, et c'est pourquoi nous expérimentons et favorisons toutes les pistes possibles. En Camargue nous ressentons actuellement les effets du changement climatique. La mer avance et nous perdons à peu près 2 500 hectares. Nous expliquons aux habitants qu'il faut s'adapter, reculer un peu certaines activités. Le rôle d'accompagnement des parcs est essentiel dans cette période. Nous mettons en place des systèmes de participation, de collaboration, mais aussi de



Ph. Jeff Palau

Depuis 40 ans qu'existent des politiques de l'environnement, les indicateurs biologiques, déclin de la biodiversité, déclin des ressources et changements climatiques sont tous dans le rouge et les courbes ne s'inversent pas.

Salvador Juan

l'action des Parcs hauteur des enjeux ?

valorisation des différentes activités en montrant que ce recul n'est pas si négatif, qu'il peut même être un bien en matière de biodiversité. Car nous parvenons à stabiliser la biodiversité et même à accompagner son développement à certains endroits. Quant à notre objectif, de plus en plus, ce n'est pas de protéger les seuls espaces internes au parc, mais de servir de territoire d'expérimentation aux territoires limitrophes. A ce titre, l'outil Trame verte et bleue au sens d'une vision large de l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire nous a beaucoup aidé. Il nous permet justement de travailler dans une perspective plus large et de développer l'expérience des parcs en dehors de leur territoire pour améliorer la prise en compte de la biodiversité. Bien évidemment du chemin reste à faire et il est nécessaire de nous engager davantage sur des pistes d'avenir telles que l'économie alternative : l'économie circulaire, l'économie et la consommation collaborative, l'économie de fonctionnalité. Nous favorisons déjà les produits locaux, les circuits courts, la réutilisation et la limitation des déchets... Cela peut se faire dans les parcs car cela nécessite de l'ingénierie et une approche transversale et participative d'accompagnement. Les parcs ont cette capacité, ils ont les compétences pour accompagner ces changements économiques qui permettent de créer, justement, de l'économie verte.

Parcs. On voit bien, entre le discours de Salvador Juan et le vôtre, une couleur extrêmement différente. Demandons à Jean-Paul Chanteguet, à la fois président d'un parc et président de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale, si une synthèse est possible.

Jean-Paul Chanteguet. Je ferais, en effet, assez facilement la synthèse entre ce qu'ont dit les intervenants précédents. Je comprends l'analyse de Salvador Juan. Néanmoins, je pense qu'il y a aujourd'hui une réelle prise de conscience de la nécessité d'engager une véritable transition écologique, compte tenu des enjeux, qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité ou de l'épuisement des ressources naturelles. Dans les territoires comme dans les entreprises, beaucoup d'actions ou de projets sont mis en œuvre. Guillaume Sainteny parlait de services du développement durable dans les grandes entreprises. Ce matin, à l'Assemblée nationale, nous avons reçu une entreprise et en même temps sa directrice du développement durable. Les entreprises, les plus grandes en particulier, sont prêtes à engager cette transition énergétique. Pour ce qui concerne les territoires, les uns et les autres mettent en place des Agenda 21, des plans climat énergie territorial (PCET), etc. Si je prends l'exemple du Parc naturel régional de la Brenne dont je suis président, dans le domaine de la biodiversité, nous faisons déjà beaucoup de choses : Natura 2000, la lutte contre les espèces

exotiques envahissantes, une opération nénuphars. Nous travaillons à la mise en place d'un PCET ; nous travaillons avec la Région à la réduction des consommations d'énergie. Les territoires sont en mouvement. Et au niveau des élus locaux, il y a une prise de conscience ; au niveau des citoyens aussi. En revanche, cette prise de conscience n'existe pas dans la haute administration. C'est une réalité, c'est inquiétant et d'ailleurs, c'est pour cette raison que les moyens financiers consacrés à nos actions sont complètement insuffisants. Il n'y a pas une réelle volonté politique. Mais les territoires et les entreprises, si on leur en donne les moyens, sont prêts à s'engager véritablement dans la transition écologique.

Parcs. Qu'en pensez-vous Salvador Juan ? est-ce que vous persistez à dire que tout cela n'est pas à la hauteur des enjeux ?

Salvador Juan. Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. J'ai commencé en soulignant l'efficacité des politiques environnementales, des parcs, etc. Mais je persiste et signe, oui : ce n'est pas à la hauteur des enjeux et je voudrais m'en expliquer. Je suis d'accord avec Guillaume Sainteny et Jean-Paul Chanteguet : il y a consensus dans la société sur la nécessité de protéger l'environnement. Mais je pense qu'il ne faut pas refuser de voir que la situation, globalement, continue de se dégrader. C'est une réalité objective. Et je ne pense pas que ce qui se fait dans les parcs soit suffisant pour inverser les courbes. Ce qui me semble de nature à inverser les courbes, c'est une réforme de la haute fonction publique qui glisse trop et trop vite vers le secteur privé en créant souvent des conflits d'intérêts préjudiciables à l'environnement. C'est aussi une nouvelle politique industrielle et plus exactement une réforme graduelle qui passe par le grossissement d'un secteur réellement alternatif qu'il convient d'entreprendre au plus vite. Je ne pense pas que cela viendra uniquement des grandes entreprises. Elles sont un vecteur essentiel, mais pas unique. Je pense qu'il faut redécouvrir ce qu'on appelle aujourd'hui

l'économie sociale et solidaire. Ça veut dire redécouvrir les bases du mutualisme, de l'économie associative, ancrées dans les tissus économiques sociaux et locaux. On dit que l'avenir de la socioécologie est largement dans le passé du socialisme, c'est-à-dire dans ce secteur mutualiste, à condition de l'écologiser. Il faut mettre en œuvre les principes de proximité spatiale des relations économiques pour inciter à une économie de services sur un principe participatif, parce que rien ne pourra



Ph. Assemblée nat.

Je pense qu'il y a aujourd'hui une réelle prise de conscience de la nécessité d'engager une véritable transition écologique, compte tenu des enjeux, qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité ou de l'épuisement des ressources naturelles.

Jean-Paul Chanteguet

Ont participé au débat :

■ Salvador Juan, professeur de sociologie à l'université de Caen, Basse-Normandie, auteur de "La transition écologique" (Éditions ERES, Toulouse, 2011)

■ Guillaume Sainteny, maître de conférence à l'École Polytechnique où il enseigne le Développement durable.

■ Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre, président de la commission Développement durable de l'Assemblée nationale et président du Parc naturel régional de la Brenne

■ Didier Olivry, directeur du Parc naturel régional de Camargue

se faire sans la démocratie. D'autre part, on ne peut pas avoir de vision claire sans conscience des obstacles et des contraintes. Or les contraintes, elles sont dans les lobbies industriels et aussi chez les particuliers. La taxe carbone n'a pas fonctionné parce qu'en zone périurbaine, vue l'organisation des territoires, il est impensable de vivre sans engin motorisé ! Une véritable position écologique suppose aussi de repenser les territoires.

Guillaume Sainteny. Historiquement, les Parcs naturels régionaux ont été conçus pour être des laboratoires du développement durable, pour l'aménagement du territoire et pour la préservation de l'environnement. Les zones périphériques des parcs nationaux ont la même vocation. Un autre débat vient donc se greffer sur celui-ci : jusqu'à quelle proportion du territoire doit-on expérimenter ce mode de développement durable ? L'ancienne ministre de l'écologie et du développement durable, Delphine Batho, avait déclaré que la protection de la biodiversité et l'extension des surfaces protégées devrait s'effectuer essentiellement dans les années à venir par la multiplication des Parcs naturels régionaux, ceux-ci devant atteindre plus de 20 % du territoire. Je suis un peu réservé sur cette idée pour deux raisons. D'abord, qu'on le veuille ou non, les PNR font partie des protections dites "faibles" (catégorie II de l'UICN). Leur institution n'entraîne pas, par elle-même, protection stricte de la biodiversité. Ensuite parce que tout dépend de la qualité de leur charte. Or plus on multiplie leur nombre, plus on risque d'assister à un phénomène d'inflation-dévalorisation de ces territoires et de leurs chartes. Il faut éviter les cas où les acteurs souhaitent les avantages (par exemple le label) sans les contraintes (par exemple une charte exigeante) et veiller à l'équilibre entre les deux. Cet équilibre si subtil des parcs entre développement et protection ne peut fonctionner que sur des zones bien choisies, homogènes, ayant un intérêt écologique et où des élus ont envie que le développement ne se fasse pas de façon anarchique. A mon avis, on ne peut pas avoir un développement durable sur 100 % du territoire.



Ph. DR

Les Parcs naturels régionaux ont été conçus pour être des laboratoires du développement durable, jusqu'à quelle proportion du territoire doit-on expérimenter ce mode de développement durable ?

Guillaume Sainteny

Parcs. "Le nombre de Parcs peut-il croître indéfiniment ?" C'était déjà le thème du débat dans la revue Parcs n° 50, en octobre 2004 ! Jean-Paul Chanteguet, qu'en pensez-vous ?

Jean-Paul Chanteguet. Guillaume Sainteny pose une vraie question. Il y a aujourd'hui, je crois, 20 projets de parcs. C'est particulièrement élevé. Et peut-être y a-t-il un risque, demain, de dilution. Tous les territoires ne peuvent pas être classés en Parc naturel régional. Il faut qu'ils aient une homogénéité, qu'ils présentent un grand intérêt sur le plan écologique. Il faut donc que nous soyons relativement prudents, à ce sujet, j'en suis convaincu.

Parcs. Comment cela se traduit-il sur le territoire du Parc que vous présidez ?

Jean-Paul Chanteguet. Le Parc de la Brenne a une certaine spécificité, dans la mesure où il est sur un seul département, une seule région et que nous avons voulu simplifier le schéma de la coopération intercommunale sur le territoire, ce qui nous donne une certaine cohérence. Nous avons mis en place une plateforme d'initiative locale, avec un prêt "développement durable" pour les entreprises qui s'installent ou qui se développent, nous avons mis en place des prêts "diversification" pour les agriculteurs qui veulent

développer les circuits courts. Et je me retrouve dans ce que disait Salvador Juan à propos du tiers secteur : nous devons porter des projets pour développer les secteurs coopératif, mutualiste, et dans ce domaine-là, il y a beaucoup de possibilités dans le secteur des déchets, de l'énergie, dans le secteur agricole. Néanmoins, nous voyons bien que les parcs sont soumis à des contraintes financières relativement lourdes. Le risque, c'est que demain les parcs n'aient plus les moyens de porter la mise en œuvre de leur charte.

Parcs. Et en Camargue, croissance verte, emplois verts ça veut dire quoi ?

Didier Olivry. C'est assez concret, car dans les Parcs naturels régionaux, ce sont dans un premier temps des emplois directs : bien au-delà de l'équipe du Parc, associations, gestionnaires, guides naturalistes, Conservatoires, Fondations de recherche, etc... en Camargue par exemple cela fait près de 250 personnes qui travaillent sur la protection de la nature sur un territoire de 100 000 hectares. Nous avons aussi la particularité d'être un territoire d'expérimentation et de passeur sur lequel la Région investit, comme sur les autres parcs, pour transférer leurs compétences sur l'ensemble des territoires régionaux. Jusqu'à présent, nous avons surtout travaillé sur la biodiversité, les zones naturelles et l'espace rural. Nous devons nous positionner plus encore dans le champ économique, notamment en favorisant les nouvelles pratiques de consommation. Car avec la réduction des financements et la baisse du revenu des ménages, il va falloir investir encore plus ces nouveaux champs et itinéraires économiques. Dans les parcs, nous avons la capacité d'accompagner la population dans ces domaines. Déjà, nous accompagnons des entreprises, de nouvelles filières, des marchés locaux, des circuits courts, des entreprises artisanales. Nous inventons des outils économiques territoriaux qui correspondent à des pratiques que réclament les habitants, pour consommer peut-être moins, mais mieux, améliorer leur qualité de vie, développer les échanges, avoir une consommation plus collaborative ou différente comme par exemple : partager l'usage des biens, pratiquer l'échange, le troc, la location. Ce sont des pistes intéressantes et peut-être un bien pour un mal compte tenu des contraintes économiques que nous connaissons maintenant sur le terrain.

Parcs. Salvador Juan, qu'est-ce que les parcs peuvent ou pourraient faire de plus pour essayer de se hisser à la hauteur des enjeux ?

Salvador Juan. Je crois que les parcs doivent continuer à faire ce qu'ils font : faire signer des chartes de bonnes pratiques, promouvoir les filières bois, le recyclage, protéger les zones humides, favoriser l'élevage en prairie. Mais s'ils veulent vraiment correspondre à leur vocation initiale d'être des modèles d'une expansion socioécologique de l'économie, ils ne peuvent agir sur les autres territoires que s'ils les colonisent. Contrairement à Guillaume Sainteny, je pense qu'il faut étendre la surface des parcs, qu'ils fassent de plus en plus concurrence à la vraie économie, celle qui est la plus destructrice de l'environnement. Sinon ils resteront dans des logiques d'enclave et d'aucune manière ils n'interviendront sur les grandes courbes de dégradation de l'environnement et de la santé ■



Ph. PNRC

Nous avons la particularité d'être un territoire d'expérimentation et de passeur sur lequel la Région investit, comme sur les autres parcs, pour transférer leurs compétences sur l'ensemble des territoires régionaux.

Didier Olivry

Vers un urbanisme durable à grande échelle



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

La Loi Paysage de 1993, puis le Grenelle de l'Environnement à la fin des années 2000, ont conduit les Parcs naturels régionaux à inscrire dans leurs chartes, comme dans le marbre, leur obligation nouvelle d'expérimenter un urbanisme rural conforme aux objectifs du développement durable : économiquement viable, socialement accessible à tous et écologiquement innovant. Les parcs tentent ainsi de limiter la consommation de terres naturelles et agricoles en

densifiant plutôt les centres bourgs ; ils incitent les habitants à concevoir ensemble leur habitat pour demain (Cf n°69 de la Revue); ils informent les aménageurs des zones abritant des espèces à protéger ; ils construisent de nouveaux outils d'accompagnement des communes et des intercommunalités...

Ainsi renaissent des paysages et sortent de terre des hameaux exemplaires. En généralisant ces démarches innovantes, les parcs montrent aujourd'hui qu'il existe une alternative potentiellement massive et crédible à l'urbanisme pavillonnaire et au mitage des paysages.

focal

Vers un urbanisme durable à grande échelle



En Lorraine, redéfinir les enjeux d'un urbanisme nouveau.

Explicitement, la révision de la charte du Parc naturel régional de Lorraine a été l'occasion d'intégrer et de redéfinir les enjeux d'un urbanisme nouveau ; l'occasion de reconsidérer les relations villes-campagne, de redéfinir les priorités en terme de couverture du territoire en documents d'urbanisme et, au-delà de ces objectifs quantitatifs, de concevoir une démarche qualitative partagée avec tous ceux qui sont concernés par l'habitat, soit l'ensemble de la population des territoires en question !

Ce qui est vrai pour la Lorraine l'est pour tous les autres Parcs naturels régionaux de France : depuis la loi Paysage de 1993 et les "Grenelle" I et II, l'Etat demande aux parcs d'inventer une manière de "faire" de l'urbanisme en milieu rural, en y introduisant les objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Et pour beaucoup de parcs ayant entamé la révision de leur charte à la fin des années 2000, les objectifs d'un urbanisme rural durable y sont partout consignés.

1. En amont, le "porter à connaissance"

Ces exigences posées dans la charte obligent logiquement, avant tout, à commencer par un diagnostic précis de la façon dont le territoire fonctionne. Dans le Parc naturel régional de Lorraine, plusieurs secteurs étaient en déficit d'attractivité, perdaient de la population et donc des capacités de financement, tandis que le développement de Nancy ou de Metz exercent une pression foncière grandissante sur les campagnes proches. C'est à partir de ce constat que le parc a décidé de travailler sur la conservation du patrimoine et sur la qualité de l'accompagnement des projets.

Né d'une volonté des élus de faire de l'organisation territoriale une politique fondatrice du parc, le SCOT du Haut-Jura poursuit, depuis le renouvellement de la charte en 2010 et à l'échelle de 79 communes, une démarche engagée par le parc depuis sa création. Ce SCOT déclinera de manière précise les grands objectifs d'amé-

nagement et d'urbanisme portés par la charte. A travers sa mise en œuvre, il est recherché une plus grande cohérence dans l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. Il s'agit de ne pas obérer les perspectives de développement durable du territoire et de maintenir une cohésion face à des dynamiques territoriales contrastées qui pourraient masquer, à long terme, les enjeux tant en matière d'usage des sols, de paysages, de cohésion socio-économique et plus largement d'attractivité du territoire.

Les enjeux globaux sont forts différents dans les Caps et Marais d'Opale. Là, ce sont d'abord les terres agricoles qu'il faut sauver, parce que l'agriculture structure l'économie du territoire. Le foncier agricole doit y être économisé au maximum. Ce n'est pas toujours facile, car quand les collectivités se confrontent aux enjeux fonciers, elles se heurtent très vite à des intérêts privés multiples, d'autant que 80 % des exploitants agricoles du parc ne sont pas propriétaires des terres qu'ils cultivent. Mais si l'on veut accueillir des populations nouvelles en densifiant les centres bourgs, il faut au préalable avoir



Rencontre entre les Caps et marais d'Opale et le Pilat pour sauver les terres agricoles.

fait ce travail de maîtrise du foncier, sans déclarer la guerre à qui que ce soit, bien sûr. Le Parc naturel régional a trouvé (dans le Parc du Pilat, voir notre encadré à ce sujet) une solution : un outil réglementaire nommé Périmètre de protection des espaces agricoles, naturels et périurbains (PPEANP), créé par décret ministériel et qui permet aux collectivités de préempter la vente des terrains pour y engager un programme de construction ou de réhabilitation.

La géographie de la biodiversité

Connaître le territoire, c'est aussi connaître la géographie de sa biodiversité et en matière d'urbanisme, c'est de la première importance. Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose aux communes volontaires un Inventaire communal de la biodiversité (ICB) afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité en ciblant les espaces potentiellement les plus riches et les moins connus dans le but de prendre en compte ces éléments de connaissance dans la réalisation de leur Plan local d'urbanisme (PLU).

Dans le même esprit, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a mis en place le dispositif Trame verte et bleue (TVB) et le propose à des communes pilotes qui sont en



Connaître la géographie de la biodiversité, ici dans le Haut-Languedoc.

phase d'étude de leur PLU. Sur la commune d'Aigufonde, par exemple, le parc a croisé les données de la TVB avec une étude paysagère, ce qui a permis un diagnostic écopaysager très révélateur des enjeux vis à vis des projets d'aménagement et de construction.

D'une manière générale, les parcs cherchent à intervenir en amont des projets d'urbanisme. Souvent, les "porter à connaissance" complètent, dans un souci pédagogique et de sensibilisation, les éléments réglementaires transmis par les Services de l'Etat, et doivent permettre à la collectivité de prendre en compte l'ensemble des données, enjeux et problématiques d'importance à l'échelle de son territoire. Ils sont avant tout un moyen d'enrichir la réflexion des élus et techniciens assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, avant même le recrutement des bureaux d'études. Au début des années 2000, dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, ce "Porter à connaissances" était un document léger de quelques



Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin fournit un "Porter à Connaissance" complet aux communes.

pages. Aujourd'hui il fait 30 pages et est organisé autour des orientations de la Charte du Parc, sous forme de fiches, avec de nombreuses cartes pour en faciliter la lecture. Il ne s'agit pas de donner des conseils, mais de fournir les informations nécessaires pour faire

Les parcs forment des réseaux

Sur ce thème de l'urbanisme, on assiste à une mise en réseau de nombreux parcs entre eux pour mutualiser les moyens, partager les expériences, transférer les savoir-faire, voire décrocher des financements...

L'opération RENOUER comme Renouvellement écologique en milieu rural, a été lancée par ENRx, le regroupement des trois parcs de la région Nord-Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale, Avesnois et Scarpe-Escaut), ce qui a donné l'occasion au ministère de l'Écologie de financer ces parcs sur une innovation particulière et à des équipes pluridisciplinaires d'impulser et tester la mise en œuvre d'un processus de renouvellement urbain écologique en milieu rural sur un échantillon de cinq territoires volontaires ; l'objectif final étant de prouver qu'une alternative est possible à l'urbanisme pavillonnaire par la reconversion de bâtiments patrimoniaux plutôt que la construction neuve.

Rénover un bâtiment en centre bourg se fait depuis de nombreuses années. Ce qui est nouveau, avec RENOUER, c'est l'échelle sur laquelle cela commence à se faire. L'expérimentation sur 5 communes va permettre de mettre au point une méthode pour étendre la pratique, sur des réalités très différentes à chaque fois. A Anor, dans l'Avesnois, il s'agit de redynamiser un quartier, tout en respectant son passé industriel ; à Marchiennes (Scarpe-Escaut) la ville et l'offre urbaine vont être renouvelées grâce à la réappropriation du centre historique ; dans le même parc, à Fresnes-sur-Escaut, une bâtisse emblématique du passé minier va permettre d'affirmer un pôle de quartier avec les habitants ; à Guines dans les Caps et Marais d'Opale, une ancienne minoterie va accueillir le regroupement de services intercommunaux.

Les deux cabinets sélectionnés pour mener les opérations sont pluridisciplinaires, ce qui est un paramètre essentiel pour un projet raisonné.



Ph. C. Champallier / PNR Pilat.

Dans le Pilat, un outil pour préserver le foncier agricole.

Enfin, l'exemplarité du projet se trouve aussi dans la manière d'animer son déroulement par ENRx : celui-ci se réalise via des comités de pilotage locaux, avec tous les partenaires concernés et tous les acteurs impliqués dans chaque opération.

De même, le travail sur les "points noirs paysagers" auquel s'est attelé le Parc naturel régional du Queyras se fait en commun avec quatre autres parcs de PACA : Alpilles, Camargue, Luberon et Verdon. Ils sont les lauréats d'un appel à projet lancé par le ministère de l'Écologie et la DATAR en 2012 autour du thème : "Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers"

Sur les entrées de bourgs, les points noirs paysagers

En 2011-2012, les trois parcs des Pyrénées (Le Parc national des Pyrénées, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et celui des Pyrénées Catalanes) ont travaillé sur le thème des entrées de bourgs en faisant réaliser un diagnostic urbanistique, paysager et architectural sur les entrées de 75 bourgs. Ils ont édité en 2012 un guide des bonnes pratiques "Améliorons et valorisons nos entrées de bourgs" prenant appui sur les

75 bourgs diagnostiqués afin d'aider les aménageurs à mieux considérer ces espaces.

Sur la thématique des centres bourgs, le Parc naturel régional Livradois-Forez a répondu à une demande du département du Puy-de-Dôme de travailler sur la redynamisation des centres anciens. De nombreux partenaires ont été mis à contribution, des écoles d'architecture, des bureaux d'études pluridisciplinaires, des urbanistes, des paysagistes. A Châteldon, une équipe d'experts a ainsi vécu pendant 6 mois sur place et a expérimenté des solutions directement avec les habitants. Résultat : un bouquet de recommandations qui va être restitué au Conseil général et dont Jean-Luc Monteix, responsable du pôle au Parc du Livradois-Forez, a rendu compte à l'Assemblée générale d'IPAMAC, le réseau des Parcs du Massif Central.

Dernier exemple, c'est au cours d'un voyage d'étude dans le Parc naturel régional du Pilat que celui des Caps et Marais d'Opale a convaincu les délégués d'une communauté de communes de l'intérêt de la procédure du Périmètre de protection des espaces agricoles, naturels et périurbains (PPEANP) que le Parc du Pilat utilisait. Elle permet de figer par décret ministériel la vocation agricole ou naturelle de certains terrains, de permettre d'éventuelles préemptions du Conseil général et de prévoir un programme d'actions ■

les bons choix. Dernier exemple en date, le "Porter à Connaissance" du parc pour un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en préparation. Il comportait la carte numérique des espèces présentes sur le territoire avec leur géolocalisation, un document de référence sur les paysages, avec ses 8 sous-unités paysagères, le kilométrage des haies anciennes ou replantées, le nombre d'exploitations agricoles. Tous ces éléments sont présentés de manière à ce qu'ils soient utiles aux bureaux d'étude qui vont réaliser le projet mais aussi lisibles par les élus qui prennent les décisions en dernier ressort. Le parc joue dans ce cas une parfaite interface entre les directives ministérielles techniques et réglementaires, et les élus ruraux de terrains qui connaissent leur village dans ses moindres détails.

Des habitants acteurs de l'avenir de leur territoire

Plus innovant encore, les Parcs naturels régionaux partagent les connaissances sur le territoire et le diagnostic que l'on peut en faire avec ceux qui le vivent, à savoir les habitants eux-mêmes. Le Parc naturel régional de l'Avesnois a organisé le 20 juillet dernier une journée de restitution des Inventaires communaux de la biodiversité (ICB) auprès des élus, habitants et usagers des deux communes ayant bénéficié de cette action en 2012. Dans l'un des sites pilotes où s'invente cette nouvelle façon de faire de l'urbanisme, à Ferques, cette fois dans les Caps et Marais d'Opale, le parc a organisé une fête des voisins le 31 mai dernier, dédié à l'avenir urbanistique de la commune. Un bon groupe d'habitants s'est retrouvé avec les organisateurs pour discuter sur le contenu de panneaux qui leur présentaient les espaces publics prévus dans le nouvel aménagement de la commune. Plus loin, les animateurs du centre de loisirs avaient préparé un jeu de l'oie permettant de parler d'organisation des espaces avec les enfants et leurs parents, et, en fin de parcours, le traditionnel repas de la fête des voisins a permis à tous ceux qui étaient présents d'échanger autour des projets communaux et éventuellement de les modifier ! Les élus avaient, par exemple, imaginé une rue qui permettrait d'en relier deux autres. Des habitants ont fait valoir que ce serait beaucoup mieux si elle était piétonne...

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a, lui, réalisé pour sa commune d'Aigüefonde une étude paysagère qu'il a croisé avec l'étude d'identification de la trame Verte et Bleue. Avant d'entamer la conception du PLU communal, un diagnostic écologique complet a ainsi pu être établi. Celui-ci a été présenté aux élus de la commune, qui l'ont complété par leur regard et leur connaissance fine du territoire. La municipalité a ensuite exposé ces travaux à la population lors d'une réunion publique. Les enjeux en matière de paysage, de préservation des milieux naturels et de continuités écologiques occupent ainsi une dimension précise dans les choix d'aménagement, et ces choix sont intégrés par l'ensemble de la population.

Des "cahiers de compatibilité" partagés

Tous les parcs sont unanimes sur la question : l'intégration de la population dans la démarche de conception d'un urbanisme rural n'est pas seulement une démarche démocratique. C'est la condition sine qua non de sa réussite. Le Parc des Grands Causses a ainsi mené un diagnostic très précis des enjeux patrimoniaux et environnementaux de son territoire : les "Référénts du paysage". Il comprend un "Socle commun" fourni aux collectivités locales et lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, il est joint au porté à connaissance de l'Etat. L'autre volet, le "Cahier de Compatibilité", décrit les enjeux spécifiques de la commune ou de la communauté de communes. Il s'élabore avec elle, son bureau d'étude, les services de l'Etat, les organismes publics... et en concertation avec les habitants. Il se cale dans la procédure d'élaboration du document d'urbanisme

sans en augmenter les délais. Il argumente, bien sûr, l'avis du parc sur la question de la compatibilité avec la charte et il est, surtout, joint au dossier mis à l'enquête publique. Des "dossiers techniques Paysage" relaient les Référénts du paysage vers les porteurs de projets et servent d'arguments lors des réunions des Cellules Locales de Conseil Architectural.

Impensable de faire autrement. Le propriétaire d'un terrain sur lequel passe entre "clapas" et cheveux d'anges, un de ces chemins rouge des Causses, ne peut plus aliéner ce patrimoine collectif si celui-ci est signalé dans les Référénts du paysage...



Extrait d'une animation vidéo en Caps et Marais d'Opale.

Ph. Caps et Marais d'Opale.

2. Un accompagnement sur mesure

Pour établir rapidement et à moindre frais un document local d'urbanisme, un conseil municipal de commune rurale peut se contenter d'une étude par un cabinet spécialisé et rédiger son PLU avec son aide.

Mais s'il s'agit de prendre le patrimoine historique et culturel de la commune, de préserver son caractère rural, de tenir compte de l'écosystème environnant, de ne pas construire de maisons là où il n'y a aucun autre service urbain, commerçant, scolaire ou de mobilité ; et si, en plus, on tient à réfléchir à la cohérence des décisions à prendre avec celles des communes voisines, voire sur l'ensemble du bassin de vie et de travail, alors les choses deviennent franchement compliquées pour les élus locaux.

A travers la charte de leurs Parcs naturels régionaux, ces élus ont décidé collectivement d'être plus exigeants qu'ailleurs. Il est donc naturel que les services des parcs leur fournissent aussi l'aide technique, méthodologique et réglementaire qui va leur permettre de réussir l'évolution urbanistique de leur collectivité.

Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin va loin dans ce principe puisque, pour aider à la couverture du territoire en documents d'urbanisme et pour faire évoluer le contenu des documents existants, il a décidé de proposer une politique d'accompagnement technique aux communautés de communes du territoire, assortie d'une incitation financière de 15 000 euros par communauté. Au mois de juin 2013 trois communautés de communes se disaient intéressées, totalisant 57 communes, soit plus du tiers du territoire.

Cet accompagnement des projets prend des formes extrêmement variées, à but souvent pédagogique en direction des élus locaux. Le Parc naturel régional de Lorraine assure une animation et un accompagnement spécifique des communes qui n'ont pas encore de document d'urbanisme, un peu comme un CAUE, mais avec un souci particulier pour le patrimoine, et des outils spécifiques, des photos, des cartes de zonage, des croquis expliquant les préconisations du Parc.



Ph. VDN / PNR Pyrénées Ariégeoises...



Protéger les chemins rouges des Grands Causses.

Ph. © Patrice Thebaud.

Celui des Caps et Marais d'Opale a tourné des films pour valoriser les expériences les plus belles du territoire en la matière. Ce sont des films de 6 à 10 minutes, avec interview des principaux acteurs et séquence pédagogique sous forme d'animation pour faire comprendre ce qu'est la trame verte et bleue, ce que sont les bases d'un nouvel urbanisme, ou pourquoi il faut préserver le foncier agricole.

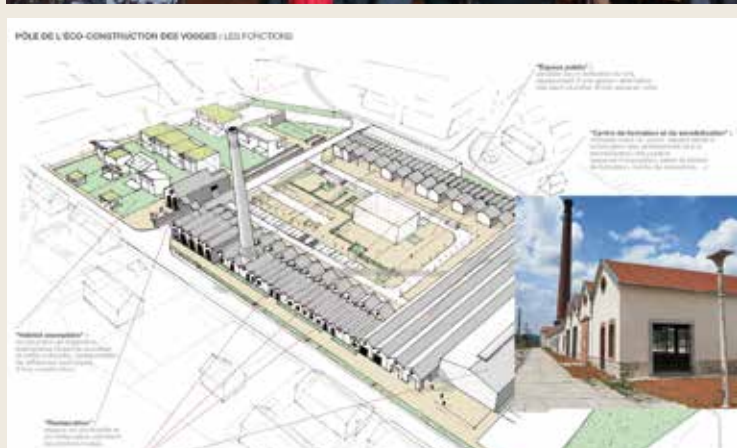
RETROUVEZ CE SUJET EN VIDÉO SUR www.parc-naturels-regionaux.fr

Des outils pédagogiques de partage d'expérience

Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées Ariégeoises, des Vosges du Nord et des Grands Causses, proposent, dans le cadre du projet "construire le patrimoine de demain en promouvant et stimulant une architecture durable locale", plusieurs outils de sensibilisation des élus et habitants à l'urbanisme et à l'architecture durables. Ce projet propose à tous les pétitionnaires ayant un projet de construction ou de réhabilitation de bénéficier de conseils d'un architecte. Une commission locale, préalablement formée, réunissant le maire, les services instructeurs, un artisan, un architecte et le porteur de projet, étudie ensuite le dossier avant délivrance du permis de construire. Les résultats obtenus sont particulièrement probants sur les questions de conception bioclimatique, d'efficacité énergétique, d'utilisation des matériaux locaux et d'insertion paysagère. Pour questionner l'opposabilité des avis d'une telle commission, un juriste a été missionné. Ce projet expérimental de 24 mois sera finalisé par un livret de retour d'expérience.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a mis toute une panoplie d'outils à disposition

Un maquette pour discuter dans les Pyrénées Ariégeoises, des rencontres de l'urbanisme dans la Montagne de Reims.



Le futur pôle de l'Ecoconstruction dans les Ballons des Vosges.

des élus, des décideurs et des habitants pour les sensibiliser à l'urbanisme durable : une exposition inédite pour prendre le temps d'observer les paysages de la Montagne de Reims, un guide pratique de l'urbanisme durable, une première Rencontre de l'urbanisme durable à l'intention des élus locaux et des secrétaires de mairies en partenariat avec le Pays d'Epernay et le Scot d'Epernay et sa région. Il s'agit, là où les terres agricoles coûtent plus cher que les terrains à bâtir, d'éviter à la fois la destruction des derniers carrés de forêt existants et le mitage sur les petites parcelles familiales de vigne.

L'outil pédagogique le plus spectaculaire est sans doute dans le Parc des Ballons des Vosges avec le Pôle de l'Écoconstruction des Vosges (PECV) à Fraize. Dans les bâtiments d'une ancienne filature du XIX^e siècle, le Pôle vise à devenir un espace de référence à l'échelle du Grand Est, un outil servant à encourager l'écorénovation thermique des bâtiments existants, à former des professionnels aux techniques appropriées puis à les structurer en réseau. Le site du PECV lui-même sera support de sensibilisation et de formation à la mise en œuvre des écomatériaux, à la performance énergétique.

Des Ateliers d'Urbanisme : repenser l'ingénierie territoriale

La volonté d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'urbanisme conduit les parcs et leurs partenaires techniques à proposer des solutions innovantes en matière d'organisation et



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Un Atelier rural d'urbanisme dans les Volcans d'Auvergne.



Ph. PNR Livradois-Forez.

Ph. PNR Montagne de Reims.

La maquette comme outil d'échanges et de discussion, ici à Châteldon (Livradois Forez).

de mutualisation de l'ingénierie territoriale à une échelle stratégique, notamment à travers la mise en place de collectifs techniques au service de chaque territoire, prenant la forme d'Ateliers d'Urbanisme.

Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, reclassé en 2013, est confronté d'un côté à d'importantes pressions urbaines (à proximité de l'agglomération clermontoise) mais aussi à un déclin démographique de certains bourgs ruraux. Pour répondre à ces enjeux, la charte du parc prévoit la mise en place d'un Atelier rural d'urbanisme (ARU), officiellement lancé en juin 2013 après trois ans de co-construction. L'action de l'ARU s'articule autour de deux champs : l'urbanisme de planification et l'urbanisme opérationnel. Désormais, une convention de partenariat lie une quinzaine de partenaires techniques, dont le parc, animateur de la démarche. L'objectif de cet outil est de permettre l'accompagnement continu et coordonné de projets-pilotes, conformes aux dispositions de la nouvelle charte. Dès lors et déjà, l'ARU intervient aux côtés de la commune de Menet (Cantal), dans le cadre d'un projet d'éco-lotissement, et accompagne la révision du PLU de la commune de La Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Dans le Parc Livradois-Forez, ce même principe d'Atelier d'urbanisme a été initié en 2011, année de renouvellement de la charte. Il a pris rapidement une dimension telle qu'il mobilise aujourd'hui quatre chargés de mission avec l'aide financière des communautés de communes du territoire. Ces chargés de missions forment la cellule urbanisme du parc et apportent aux collectivités un appui technique lors de la commande et du suivi des missions des bureaux d'études pour les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement. L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est aussi un réseau qui regroupent le parc, 14 communautés de communes, les DDT des trois départements, les CAUE de deux départements et l'Aduhme (Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme). Ils fournissent de manière concertée cet appui technique et organisent des séances d'échanges d'expériences et d'informations pour favoriser la convergence puis la valorisation des —bonnes— pratiques des collectivités du parc. 50 dossiers étaient ouverts en juin 2013, dont quelques projets d'envergure.

3. Des réalisations qui témoignent de ce qui est possible

Le Gâtinais français a réduit des deux tiers les terres agricoles menacées d'urbanisation.



Les temps successifs de la prise de conscience sur le terrain, du diagnostic, du "porter à connaissance", puis de la conception des projets d'urbanisme durable, même accompagnés, sont longs. Après dix ans de sensibilisation des élus et des habitants, c'est maintenant que les projets se montent concrètement, que des écohomeaux vont voir le jour et vont pouvoir faire école à grande échelle.



Concertation grand public dans le Queyras.

Dans le Parc naturel régional du Gâtinais français, beaucoup de terres agricoles sont menacées d'urbanisation, en particulier le long des deux lignes de RER francilien et près de l'autoroute A6 ! En 2008, environ 500 ha de terrains agricoles étaient promis à la construction dans les plans d'occupation des sols ou certains plans locaux d'urbanisme. Dans la nouvelle Charte adoptée en 2011, les communes se sont engagées sur

des objectifs ambitieux de limitation de la consommation d'espace, ramenant ce chiffre à 150 hectares. Le foncier, ici, est une matière première compliquée à maîtriser et le parc se devait de proposer des outils pour accompagner les communes. Une convention cadre a été signée entre le Parc et l'Établissement foncier d'Île-de-France (EPF IdF) et a mené à bien avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU IdF) une étude foncière pour recenser les potentiels en centres bourgs, soit en réhabilitation ou construction, soit en renouvellement urbain pour des opérations de logements. Le parc reprend ces éléments et les porte à la connaissance des communes lors de l'accompagnement à l'élaboration des PLU.

Dans le fond de la vallée du Guil, au cœur du Parc du Queyras, deux bourgs d'une même commune de montagne, Château-Queyras et Ville-vieille, sont séparés par 2 km de route départementale très fréquentée sans qualité urbaine et paysagère, bordée par une zone d'activité, une décharge de gravats, des délaissés et accotements routiers non aménagés. Le parc a identifié avec la population locale les "points noirs" de ce site en devenir et conçu un projet nouveau (une liaison douce), fédérateur et suffisamment structurant pour porter la stratégie de requalification urbaine et

paysagère souhaitée. Il en sera ainsi d'un garage auto qui pourrait être organisé autrement, d'un supermarché dont l'abord devrait être traité différemment, etc. C'est en accord avec les orientations de la charte du parc, le plan communal paysager —également soutenu par le parc—, et le plan de gestion du torrent que le projet a été pensé. Ses objectifs sont maintenant inscrits au PLU de la commune et la participation des différentes parties prenantes identifiées in situ est recherchée.

Le patrimoine du futur sort de terre



Un des projets RENOUER dans le Nord-Pas-de-Calais.

A Ors, 670 habitants, le Parc de l'Avesnois sous l'impulsion de la municipalité, veut démontrer qu'une alternative à l'étalement urbain est possible en milieu rural. Une plaquette de promotion du projet a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres et 3 habitants ont déjà pris contact. Il s'agit de 14 nouveaux logements en centre-bourg, dont une partie de logements sociaux. Aujourd'hui les services du Parc et les nombreux partenaires (Pays, ENRx, CAUE, Conseils général et régional) qui l'entoure vont faire entrer le projet dans sa phase opérationnelle basée notamment sur la participation des habitants souhaitant vivre à Ors.

Le projet d'extension nouvelle aux Bogues du Blat, un hameau de la commune de Beaumont, dans le Parc des Monts d'Ardèche, a vu le jour en 2006. L'objectif était d'accueillir de nouveaux habitants permanents et non des résidents secondaires, et de leur fournir une vraie vie collective de village. Le projet a été monté en partenariat avec la Fondation de France avec la participation du programme LEADER. 8 logements locatifs sont prévus, 3 sont



Une extension contemporaine dans les Monts d'Ardèche.

d'ores et déjà en phase finale de construction et pourront à terme être acquis par les locataires. Une réflexion particulière a été portée concernant le financement du projet. Autour d'espaces collectifs, d'un jardin commun et d'une aire de stationnement automobile éloignée, une architecture originale est venue fédérer anciens et nouveaux habitants et montre les possibilités d'innovation et d'expérimentation des Parcs. ■

La poire tapée, un savoir-faire frappé au coin du bon...goût !

En Touraine, dans le pays d'Azay-le-Rideau, renaît un savoir-faire traditionnel grâce à la passion et à l'esprit d'entreprise d'un couple consacrant sa vie de senior à la promotion d'une goûteuse spécialité qui fit la prospérité et la renommée de la région.



Ph. M. Bernard-Royer / Agence Traverser.

Mr et Mme Blot, une passion devenue entreprise.

Au commencement était un ancien four à bois : celui que les Blot, à l'origine de la SARL Reines de Touraine, ont trouvé dans la longère de Rivarennes (Indre-et-Loire) acquise au départ pour y couler une paisible retraite tourangelle. La rénovation attendra car, il y a 10 ans, le couple s'est lancé dans une entreprise employant aujourd'hui 15 à 19 personnes. Le four des Blot, daté 1760, et 3 autres (bientôt un 5^{ème}) sont "menés" avec un savoir-faire ré-appris sur cette terre d'élection pour fabriquer les réputées "Paires tapées de Rivarennes". Cette renommée est issue d'une méthode de conservation fruitière rapportée des Croisades, du temps d'Aliénor d'Aquitaine qui, avec Richard Coeur de Lion, gît non loin, à Fontevraud. Au retour de la 2^{ème} Croisade, le prunier et la technique du pruneau ont conquis la région : enfin un moyen de garder les fruits les plus fragiles, pour les déguster hors saison ! Déclinée localement, la technique a enchanté moult palais, dont celui de Rabelais vantant à la Renaissance les "fruits cuits de Touraine". Philippe Blot s'est initié à cette technique en s'impliquant, avec son épouse, dans l'association locale "La Poire

Renouer avec l'excellence de la tradition

Candidate au label "entreprise du patrimoine vivant" délivré par le ministre de l'Artisanat, lauréate d'un éco-trophée 2012 remis par le Parc Loire Anjou Touraine, la SARL Reines de Touraine renoue avec l'excellence qui fit autrefois la réputation de la Touraine. Des arboriculteurs environnants engagés dans une agriculture raisonnée, de Lignières et Bréhémont, approvisionnent prioritairement aujourd'hui Reines de Touraine. Les variétés utilisées sont la Conférence pour le cœur de production, mais des variétés anciennes et locales comme la Curé, la Queue de rat ou l'Aigre-papin sont aussi utilisées quand c'est possible (rareté des arbres encore vivants). Livrées près du four de la ferme des Blot, elles sont pelées (entre septembre et fin juin en principe, soit 41 tonnes l'an dernier au lieu de 6 tonnes il y a 10 ans), disposées sur des claies, enfournées au bon rythme et à bonne température pour éliminer l'eau sans brûler la pulpe... Résultat, "des produits de prestige, susceptibles de rester 10 ans savoureux. Sans sucre ni conservateur ajoutés... Juste un peu d'huile de coude et quelques suées !"

Philippe Blot. Toujours à la recherche de nouvelles recettes, il a conclu de nombreux partenariats avec des entreprises locales pour la fourniture des vins, du safran, ... des coopérations se développent pour la confection de biscuits, de chocolats. Reines de Touraine entraîne une véritable dynamique économique locale !

Epicerie fines (La Balade gourmande, La Maison Lhote, etc.), restaurateurs de Tours et d'ailleurs -leurs principaux clients- applaudissent. Car outre les "Paires Tapées", entières ou en purée, à base de vin du terroir à la ronde (Chinon, Bourgueil, Montlouis, etc.) et d'épices (safran, cannelle...), Monsieur et Madame Blot concoctent des liqueurs (Crème de poire tapée "inspirée d'une recette de parfumeur pour mieux happer la saveur des poires !"), des moutardes aromatisées, des confitures, des biscuits, des berlingots et même une nouvelle version de la tarte vigneronne, emblématique de la Touraine. Dans leur boutique, quelques 512 références "poussent" au gré de l'imagination du couple, de leurs envies de (se) faire plaisir! D'où, la recette retrouvée du vin d'Ypocras vanté par Rabelais. D'ailleurs le long de leur "labo" de Rivarennes serpente le rû de Turpenay, célébré dans ses Guerres Picrocholines ■



Il faut enfourner au bon moment et à la bonne température.



Ph. : DR.

Tapée de Rivarennes"* créée en 1987 par une poignée de passionnés. L'association s'est assignée la transmission et le recueil de témoignages d'anciens, telle Léontine ranimant à partir de ses souvenirs d'enfant de 8 ans ce glorieux savoir-faire, véritable corne d'abondance pour les habitants du cru, au moins jusqu'en 1932. L'arrivée de l'électricité avec la création de chambres froides, conjuguée à l'effondrement démographique, a précipité l'abandon de cette technique de conservation et des fours à bois, utilisés massivement ici : à la cuisson du pain, une fois par semaine, succédait dans la foulée celle des poires de Rivarennes, la chaleur résiduelle entrant dans leur processus de déshydratation. Sorties du four, elles étaient ensuite aplaties à l'aide d'un outil en bois, la "platissoire". Délicatement cuites, puis recuites et enfin tapées après une semaine de four, c'est ainsi que les "Paires de Carème"*** sont nées ! Un savoir-faire typique que les Blot perpétuent en s'interdisant tout four électrique. Eux privilégient la sauvegarde non seulement d'une technique multiséculaire mais aussi celle d'un patrimoine vernaculaire en prônant la réanimation de vieux fours.

* <http://www.asso-petri.fr/poire-tapee-de-rivarennes/association-poire-tapee-rivarennes>

** « Paires de Carème » ou paires tapées : citées dans le *Cannaméliste français* - édition 1751 - p 214 - BNF

Contact :
Reines de Touraine
27 rue du Commerce 37190
Rivarennes
Tel : 02 47 95 47 46
Mail : reinesdetouraine@sfr.fr

Monts d'Ardèche

Eric et Mathilde, deux artistes au service de l'éducation au territoire

Elle chante dans toute l'Europe avec les Ogres de Barback, il est peintre illustrateur, et ils acceptent avec plaisir de collaborer à la politique d'éducation au territoire des Monts d'Ardèche où ils ont fondé leur famille.

L'histoire est belle : Mathilde Burguière est née en banlieue parisienne dans une famille de musiciens. Il y avait beaucoup d'instruments à la maison et tous les enfants ont toujours fait de la musique. Alice, sa sœur jumelle et ses deux frères Fred et Sam faisaient du piano, de la guitare, de la flûte, du violon, de la contrebasse... Ils prenaient tellement de plaisir à jouer et chanter ensemble, qu'ils finirent par se créer un répertoire de chansons très colorées, dans la mouvance du rock alternatif, teintées de musique tzigane. Ils jouèrent dans la rue, puis dans les petits lieux parisiens pour finir par devenir professionnels sous le nom d'Ogres de Barback, déformation ludique d'Orgue de Barbarie, l'instrument de rue par excellence.

Ils tournent ainsi depuis près de 20 ans à raison d'une centaine de concerts par an.

Pendant ce temps, Eric Fleury peignait comme il avait toujours fait. Beaucoup de dessins d'illustration, de peintures à l'acrylique. Et pour gagner sa vie, il participait à l'aventure sous chapiteau. Un chapiteau salle de spectacle qu'il faisait tourner dans les festivals, qui s'appelait le Latcho Drom ("Bonne route" en langue Rom). Il l'entreposait dans une caserne militaire désaffectée en Île de France et c'est ainsi qu'il rencontra Les Ogres de Barback (à l'initiative de se projet) et Mathilde en particulier.



Un atelier de peinture sous les combles, et un studio de musique au sous-sol.

L'Ardèche pour terre d'attache

Quand ils décidèrent de fonder une famille, ils quittèrent l'Île-de-France pour chercher du côté des Monts d'Ardèche, là où Mathilde passait ses vacances avec ses parents, là où Eric installait un chapiteau pour un festival "le festival divers" à Payzac. Deux enfants sont nés à Payzac. Les Ogres de Barback font encore 50 à 80 concerts par an. A quelques kilomètres de là, à Alba-la-Romaine, se trouvent les locaux administratifs et les hangars du groupe, où travaillent le tourneur (il ne travaille pas le bois sur un tour, il organise les tournées...), la personne chargée de la promotion et celle chargée de gérer la distribution des disques et le label indépendant qu'ils ont créé.

Avec le Parc, naturellement

L'histoire en était là quand Arnaud Bérat, chargé de l'éducation au territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a proposé à Eric de participer à des manifestations pour les habitants. En 2010, le Syndicat mixte lançait la révision de sa charte et voulait que les habitants y participent de la façon la plus festive possible, autrement qu'en étant assis et plus ou moins attentifs, à des réunions publiques. Pour retransmettre les débats, plusieurs artistes ont été sollicités : un vidéaste, une troupe d'improvisation et un peintre, en la personne ... d'Eric.

Une création 100% Monts d'Ardèche !

En 2013, Eric a accepté de participer à la création d'un outil pédagogique d'éducation au territoire : un livre-contes pour enfants, écrit tout spécialement par Chloé Gabrielli, une conteuse également locale et que Mathilde a illustré musicalement. Ce livre paraîtra en décembre 2013 et sera accompagné d'un CD. Il raconte le périple d'une petite fille, Néa, partant, bien malgré elle, à la découverte des Monts d'Ardèche. La musique de Mathilde, comme les illustrations d'Eric, sont de toutes les couleurs, mais les rouge et jaune du cirque traditionnel dominent.



Ils élèvent aussi deux enfants, Zoé 5 ans et Margot 8 ans.

Pyrénées ariégeoises

Élodie Roulier, chargée de mission forêt - bois

Elle est ingénieure forestier : sa mission consiste avant tout à provoquer le développement des filières qui vont participer à une gestion durable de la forêt locale. Car il faut convaincre les Pyrénéens que leur forêt présente un potentiel fabuleux.

Fille d'un entrepreneur parisien dans l'audiovisuel, elle n'est manifestement pas faite pour suivre les chemins tout tracés, puisqu'elle a fait l'école des ingénieurs forestiers de Nancy et relève aujourd'hui encore de la Fonction publique d'État. Après la sortie de l'école, elle a travaillé 3 ans à la DREAL Bourgogne et est arrivée dans les Pyrénées Ariégeoises au moment où la première charte venait d'être rédigée. Il s'agissait pour elle d'en décliner les objectifs. Tout était à faire.

Au début du XX^e siècle, 25 % de la surface du territoire du Parc étaient boisés, aujourd'hui 50 %, à cause de l'exode rural et de la déprise agricole. Et le bois de cette partie des Pyrénées a trop longtemps été exploité pour l'industrie de l'aluminium et du papier. Dans l'esprit des habitants, élus compris, ce bois n'avait pas de valeur, alors que la diversité des essences présentes aux différentes altitudes du Parc présente un potentiel fabuleux, si on décide de gérer vraiment la forêt par des éclaircies sélectives qui laissent grossir les bois les plus beaux.

Élodie ne gère pas elle-même la forêt, bien sûr. C'est le rôle des propriétaires, privés ou publics. Elle développe quatre types d'activité qui se nourrissent de la forêt, qui orientent et maîtrisent son évolution.

Améliorer la gestion, valoriser la production

Il s'agissait d'abord pour elle d'imaginer une manière de faire comprendre comment la forêt locale pouvait prendre de la valeur. Elle a monté avec l'ensemble des partenaires forestiers du Parc un réseau de 21 parcelles témoin, qui seront visitées pour montrer comment on peut mieux faire. Le Parc est alors pédagogue, moteur et assembleur des énergies mobilisables pour améliorer l'état de la forêt locale.

Pour, en même temps, valoriser la production, elle a contribué au montage d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui se nomme Ariège Énergie Bois Forêt, et qui rassemble dans une même société (entreprise commerciale mais sans distribution de bénéfice) l'ensemble des acteurs de la filière, de l'extraction des bois à l'alimentation des réseaux de chaleur, en passant par le déchetage, le transport, le stockage et la vente des plaquettes de bois. Ce type d'organisation territoriale, à taille humaine, qui fonctionne sur le principe de la transparence et du



Ph. J.-L. Varrin / Agence Traversée



juste prix, commence à se développer un peu partout en France. Le résultat, hormis le début de transition énergétique que cela réalise concrètement, est que la Scic assoie l'activité des producteurs locaux et que les coupes réalisées contribuent à l'amélioration de la valeur des forêts.

Développer la construction bois et ouvrir les paysages

Il y a dans la forêt ariégeoise des essences d'une qualité suffisante pour servir de matériau à la construction des habitations. Mais si la construction bois est bel et bien en vogue, elle n'utilise que de façon marginale le bois pyrénéen. Il s'agit donc, pour ce troisième chantier de la mission d'Élodie Roulier, de convaincre en montrant l'exemple. Le parc a décidé d'aménager ses bureaux avec le frêne local, symbole de l'abandon des pentes montagneuses par l'homme. Il s'agit là de retourner la situation.

De même, et c'est la quatrième mission d'Élodie, il s'agit de rouvrir des paysages, de faire le tour des propriétaires de minuscules parcelles sur lesquelles ils ne viennent plus, pour dégager des villages qui se sont trouvés ainsi, sans point de vue, encerclés par la forêt. Et quand on y arrive, ce n'est jamais définitif, car les taillis et les arbres repoussent sitôt que le terrain n'est plus occupé. Il faut donc aussi arriver à remettre des parcelles en pâturage, et pour que les animaux reviennent, il faut des éleveurs qui s'en sortent économiquement, dans de petites exploitations à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire, avec une transformation sur place du lait et de la viande. Les candidats sont nombreux, mais encore rares sont ceux qui arrivent à s'installer ■

Contact :
Élodie Roulier, Parc des Pyrénées Ariégeoises.
Tél. : 05 61 02 71 69
e.roulier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr



Pour Arnaud Bérat, cette collaboration lui permet de valoriser les patrimoines communs des Monts d'Ardèche enrichis de l'expression de talents issus du territoire et qui rayonnent bien au-delà. Une aubaine ! ■



Pour en voir et en savoir davantage, en particulier sur le dernier ouvrage écrit et illustré par Eric Fleury "Inès, la princesse de rien du tout", paru en mars 2013 :

<http://fleury7.blogg.org/>

<http://lesogres.com/>

Contacts :

- Chargé de mission éducation,
Parc des Monts d'Ardèche :
Arnaud Bérat 04 75 36 38 72
aberat@pnrma.fr

- Eric Fleury et Mathilde Burguière
fleury7@free.fr

Chargé de communication des Ogres :
irfanpresse@orange.fr

presse@irfan.fr

Julien Gourlay

04 75 52 59 88 - 06 77 97 95 51

Le Congrès des Parcs réunit chaque année près de 1000 délégués issus du réseau des Parcs français et étrangers, en présence de ministres, de hauts responsables de l'Europe, de l'État, des Régions et des collectivités territoriales.

L'édition 2013 se tiendra du 2 au 4 octobre dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cette année, le Congrès prend part au débat national de la transition énergétique en intitulant le thème de ces 3 journées :

«*Transition écologique et énergétique : des territoires en mouvement*».

Pourquoi débattre de transition et associer changement écologique et énergétique ?



Est-il nécessaire de rappeler les enjeux du réchauffement climatique et de l'augmentation du prix des énergies, de la précarité énergétique qui devraient engendrer des bouleversements considérables sur la géopolitique mondiale ? La transition énergétique est une nécessité tant économique qu'écologique. Il faut pour cela tout repenser,

se réinventer, faire évoluer nos modes de vie comme nos modèles de croissance économique. Un défi pour les Parcs naturels régionaux.

Contact : Nathalie Streib, Tél 01 44 90 86 20, Mail : nstreib@parcs-naturels-regionaux.fr

Une actualité législative dense...

Les Parcs naturels régionaux sont très concernés par trois projets de loi : celle sur la modernisation de l'action publique territoriale, celle pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et enfin la loi biodiversité. La Fédération porte différentes propositions pour enrichir le débat parlementaire, renforcer et simplifier l'action des Parcs, en particulier sur la création de pôles ruraux d'aménagement et de coopération, sur le maintien de l'opposabilité des chartes de parcs aux SCoT et PLU et la mise en place d'une règle de majorité qualifiée pour l'adhésion des communes à la charte.

... et une journée « Parcs » à l'Assemblée nationale

Pour appuyer ces propositions, la Fédération a mené deux opérations conjointes le 9 juillet. D'une part, elle était auditionnée par le nouveau groupe d'étude « Parcs nationaux et naturels régionaux » de l'Assemblée nationale. D'autre part, en partenariat avec le bureau de Poste du Palais Bourbon et l'éditeur Itimédias, la Fédération invitait les députés concernés par les Parcs à recevoir le Guide Itinéraires Parcs réédité en mars. 70 entretiens ont ainsi pu être menés auprès des députés et du Premier Ministre, pour présenter les Parcs naturels régionaux, bien connus, et leurs propositions pour les projets de lois.

Transition énergétique

Dans le cadre du débat national, le Bureau de la Fédération des Parcs a adopté 30 propositions transmises au ministère de l'écologie, aux instances du débat national et aux régions. Ces propositions font suite à une grande concertation auprès de l'ensemble des Parcs naturels régionaux et à un séminaire de synthèse qui s'est tenu le 27 mai à la DATAR.

La fédération veillera à ce que ces propositions soient traduites dans le projet de loi idoine qui devrait être présenté à l'automne 2013.

Les outils contractuels mobilisables pour la Trame verte et bleue

Les démarches Trame verte et bleue se multiplient sur les territoires. Après l'identification des continuités écologiques à leur échelle, beaucoup de territoires s'interrogent sur la mise en œuvre opérationnelle de la TVB et sur les outils à mobiliser dans ce cadre.

Les lois Grenelle ne prévoyaient pas la création de nouveaux outils mais recommandaient de s'appuyer sur ceux, notamment contractuels, existants. Cependant, pour les mobiliser, encore faut-il bien les connaître. C'est pourquoi la Fédération des Parcs naturels régionaux et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, avec le soutien du Ministère en charge de l'écologie, ont engagé une réflexion dès 2009, pour améliorer la connaissance des outils contractuels existants et de leur intérêt pour la TVB.

Le catalogue de fiches et le rapport d'étude produits en juillet ont ainsi pour objectifs de proposer une boîte à outils illustrée d'exemples et de pointer les clés de réussite de leur mobilisation sur le terrain. Ils constituent une aide pour les acteurs en charge de la mise en œuvre de la TVB : l'État et les régions à travers l'élaboration du plan d'action stratégique des Schémas régionaux de cohérence écologique

(SRCE), les gestionnaires d'espaces, les collectivités territoriales et autres établissements publics qui devront mobiliser ces outils.

Téléchargeables sur www.trameverteetbleue.fr

Contact : Claire Hamon, Fédération des Parcs, Tél. 01 44 90 86 20, Mail : chamon@parcs-naturels-regionaux.fr



Le partenariat Naturen / Fédération des Parcs

s'est exprimé cette année dans le Parc du Haut Languedoc où Naturen s'est associé pour permettre aux personnes handicapées de goûter aux plaisirs du jardinage.



Près de 28 maisons de retraite et deux centres de réinsertion bénéficieront de nombreuses initiatives comme l'équipement en bacs à jardinage surélevés, l'édition de fiches d'ateliers de jardinage en braille ou en gros caractères, d'appareils d'assistance auditive permettant aux personnes malentendantes de participer aux ateliers jardinage, la formation des personnels des maisons de retraite à l'animation autour du jardinage durable, etc.

Ce partenariat national, initié en 2007, a permis l'appui à de nombreux Parcs naturels régionaux dans le but d'encourager les initiatives pour le développement durable et pour favoriser les pratiques éco-citoyennes.

Contact Parc du Haut Languedoc, *jardinage durable* : Jacques Albarel, Tél 04 67 97 38 71, Mail : jardin@parc-haut-languedoc.fr

Contact Fédération partenariat : Olivier André, Tél 01 44 90 86 20, Mail : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

RTE et La Fédération des Parcs naturels régionaux : Un partenariat renforcé pour la biodiversité



Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs et Dominique Maillard, président du Directoire de RTE, ont signé le 31 mai à Munster (68) dans le Parc des Ballons des Vosges, le renouvellement pour trois ans de leur convention nationale de partenariat. Il scelle la démarche de concertation et de dialogue engagée depuis 4 ans et facilite les actions d'intérêt commun, notamment en matière de paysage, de biodiversité et d'aménagement équilibré du territoire. Il a donné lieu à de nombreuses actions que les partenaires souhaitent renforcer. Citons, par exemple, la mutualisation des compétences et de partage de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, le soutien au concours national des Prairies fleuries ou la coordination mutuelle pour des projets ou l'entretien des lignes électriques.

GRTgaz et la Fédération des Parcs naturels régionaux prolongent leur coopération

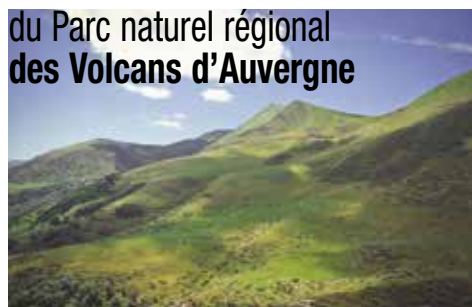
en faveur de la transition énergétique, de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement.



Ph. FPNR.

Ils ont ainsi renouvelé leur partenariat en mai par une convention (2013-2015) signée par Jean-Louis Joseph, président de La Fédération des Parcs et Thierry Trouvé, directeur général de GRTgaz. L'objectif est de poursuivre le travail engagé pour articuler les gazoducs, vecteurs d'énergie, avec les enjeux du territoire. Dans le prolongement du partenariat initié en 2010, la Fédération et GRTgaz souhaitent approfondir leur dialogue sur trois thèmes essentiellement : la transition énergétique, la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Un plan d'action détaillé sera défini chaque année pour concrétiser ces engagements.

Renouvellement du classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Ph. E. Hilaire / Studio des 2 prairies.

La charte du Parc, renouvelée pour 12 ans par décret du Premier Ministre sur proposition de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est parue au Journal Officiel du 21 juin 2013.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, parmi les plus grands de France avec 388 957 hectares, s'étend sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme en Auvergne. Créé en 1977, il abrite un ensemble unique de volcans jeunes et anciens, et compte 150 communes pour un total de 90.000 habitants environ. Sa nouvelle charte place les habitants au cœur du projet et s'articule autour de trois axes : la cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du Parc (vivre ensemble), un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes (penser global), une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire (Agir local).

www.parcsvolcans.fr - Tél. 04 73 65 64 00

Présidences des Parcs

Les Parcs naturels régionaux ont été endeuillés par le décès de deux présidents de parcs au printemps. Tout d'abord, dans des conditions tragiques, celle de Jean-Luc Chiapini, Président du Parc de Corse, puis celle de Jean Pichery, Président du Parc du Vexin français.

Trois nouveaux présidents ont été élus ;

- Mohamed Rafai devient président du Parc des Alpilles depuis le 23 mai 2013. Conseiller municipal d'Arles, Vice Président de la communauté d'agglomération Arles Camargue Crau Montagnette, il succède à Roland Darrouzes.



- Marc Giroud, maire de Vallangoujard, a été élu Président du Parc du Vexin français lors du Comité syndical du 24 juin 2013



- Enfin, Jacques Costa a été élu Président du Parc de Corse le 17 juillet.

"Mon Paysage au quotidien : la France vue par ses habitants"



est un grand concours photographique lancé à l'automne par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et relayé, entre autres partenaires, par la Fédération des Parcs. Saisissant l'occasion des 20 ans de la « loi Paysage », essentielle dans le dispositif législatif des Parcs naturels régionaux, ce concours fait appel au regard des citoyens adultes ou scolaires pour exprimer leur paysage et leur cadre de vie quotidien, qu'ils soient ordinaires, remarquables, ou même dégradés. Ce concours, ouvert à tous, se déroulera d'octobre 2013 à janvier 2014. Les lauréats recevront des tablettes et chèques cadeau (pour les particuliers) et un tableau blanc interactif et des appareils photos (pour les scolaires).

Pour toute info : www.mon-paysage-au-quotidien.fr

L'évaluation dans les Parcs et le logiciel EVA à son service

La Fédération et les Parcs poursuivent leur mobilisation sur le sujet de l'évaluation. Un groupe charte a notamment travaillé sur ce sujet. Par ailleurs, le dispositif EVA s'étoffe avec 3 nouveaux Parcs depuis le début de l'année.



Interview d'André Rouch, président du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises : "Pour un élu dans un parc, EVA est un outil indispensable"

André Rouch. L'évaluation de notre action dans un parc n'est pas est un contrôle extérieur, mais fait partie des responsabilités que nous devons assumer, et qui est inscrite dans la charte du parc. En tant qu'élus, nous avons besoin de savoir si nous avons fait les bons choix politiques. Dans le Parc des Pyrénées ariégeoises, nous nous sommes engagés, dans notre charte, à donner beaucoup d'importance au développement économique. Certains élus n'étaient pas d'accord, mais de plus en plus de producteurs nous demandent d'avoir la marque Parc. L'évaluation et son outil EVA permettent de formaliser objectivement ces demandes et de les confronter avec les objectifs de la charte. C'est un argument de poids.

Un pilote pour l'action, un outil de restitution aux habitants

Dans la Charte du Parc nous nous engageons également à informer les habitants des actions que nous menons. Nous

peuons le faire d'autant plus sérieusement que nous avons ce logiciel conçu pour intégrer toutes les données utiles au suivi de ce que nous faisons, et donc à leur restitution publique.

Un groupe charte portant sur l'évaluation intermédiaire et réunissant les prochains parcs potentiellement concernés par le sujet s'est réuni en avril à Paris. Les nouveaux textes (décret et circulaire) ont été présentés et commentés. A noter qu'il est recommandé de mener une réflexion préalable sur les besoins et objectifs avant de lancer la démarche d'évaluation et de mettre en place des dispositifs simples et réalistes en termes de faisabilité.

Une journée d'échange pour les référents EVA a été organisée le 3 juillet. A cette occasion, les participants ont pu échanger sur leurs expériences respectives et les étapes de réalisation d'un rapport d'activité (dont les exports personnalisés : nouvelle fonction facilitant la réalisation des rapports) ont également été présentées.

Une journée de rencontre DREAL organisée par le Ministère de l'écologie et abordant le sujet de l'évaluation s'est déroulée le 5 juillet dans le Parc du Gâtinais français. La Fédération y a présenté les dernières réflexions des Parcs sur le sujet ainsi que ses réalisations en termes d'évaluation.

*Contacts Fédération
Tél. : 01 44 90 86 20*

Evaluation,

EVA : Olivia Favre, Mail : ofavre@parcs-naturels-regionaux.fr

Chartes :

Marie-Laure Thao, Mail : mithao@parcs-naturels-regionaux.fr

La randonnée, un atout pour votre territoire !

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre avec ses comités départementaux et régionaux peuvent vous accompagner dans toutes les étapes de **votre projet de développement de la randonnée.**

Depuis les études de faisabilité, l'animation et la promotion touristique jusqu'à l'édition, la FFRandonnée vous conseille.

Une offre randonnée performante participe à l'attractivité de votre territoire et favorise son développement. Elle crée une dynamique économique équilibrée associant tous les acteurs de la vie locale : hébergeurs, restaurateurs, petits commerces, loueurs, guides et accompagnateurs ...

Pour optimiser votre offre de randonnée et ses retombées touristiques, faites appel à notre expertise.

La FFRandonnée, c'est

66 ans d'expériences
depuis la création des GR®



220 000 adhérents au sein
de 3 400 clubs affiliés



6 collections de
topoguides un catalogue
national de 250 titres



180 000 km de sentiers
balisés par plus de 7 000
baliseurs bénévoles

Vous avez :

- Un projet de développement randonnée
- Une volonté d'aménagement de vos chemins
- Une démarche de labellisation de vos itinéraires
- Une idée d'animation de votre territoire
- Un plan de promotion touristique

Consultez nous !

Tél. 01 44 89 93 90
mail : territoires@ffrandonnee.fr

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr